

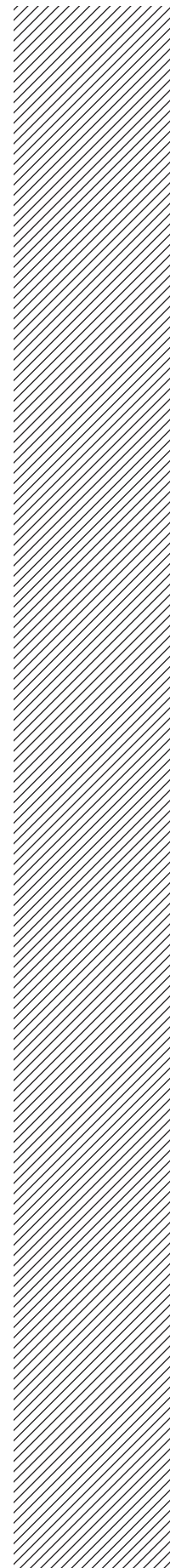


 ÉTUDE

SITES DE BAINNADE EN HÉRITAGE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024

32 SITES PROPOSÉS PAR LES COLLECTIVITÉS

AVRIL 2024



Directeur et directrice de la publication : **Alexandre LABASSE, Patricia PELLOUX**

Étude réalisée par : **Amélie NOURY, Patricia PELLOUX**

Réalisée en lien avec : **la Préfecture de Région Île-de-France, la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris ; les collectivités de : Chelles, Neuilly-sur-Marne, Le Perreux-sur-Marne, Nogent-sur-Marne, Joinville-le-Pont, Champigny-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés, Maisons-Alfort, Saint-Maurice, Viry-Châtillon, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Orly, Choisy-le-Roi, Vitry-sur-Seine, Ivry-sur-Seine, Paris, Boulogne-Billancourt, Sèvres, L'Île-Saint-Denis, Epinay-sur-Seine, Rueil-Malmaison ; les territoires de Paris-Est Marne et Bois et Grand-Orly Seine Bièvre ; le Parc Interdépartemental des Sports de Choisy Paris - Val de Marne, le Syndicat Marne Vive ; les départements CD93, CD94, CD92 et CD91 ; et les services de la DRIEAT, VNF, HAROPA PORT, l'ARS, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, Eau de Paris et le SIAAP**

Cartographie et traitement statistique : **Apur**

Photos et illustrations : **Apur sauf mention contraire**

Mise en page : **Apur**

Photo de couverture : © Guillaume Bontemps / Ville de Paris

www.apur.org

24P020270

Sommaire

INTRODUCTION	4
1. Les sites de baignade sur la Marne	9
Ancien moulin, Chelles	13
Les Rives de Paris, Neuilly-sur-Marne	15
Plage Montaigne, ancien site de baignade, Le Perreux-sur-Marne	17
Promenade Yvette Horner - Île de Beauté, Nogent-sur-Marne	19
Plage du banc de sable, Joinville-le-Pont	21
Rue de la plage, Champigny-sur-Marne	23
Plage du Beach, Saint-Maur-des-Fossés	25
Ancienne baignade municipale, Maisons-Alfort	27
Ancienne baignade municipale, Saint-Maurice	29
2. Les sites de baignade en Seine amont	31
Allée de la Guiche, Le Coudray-Montceaux	34
Ancien site de baignade, Corbeil-Essonnes	34
Pont de l'Avenue Patton, Étiolles	35
Ancien site de baignade, Ris-Orangis	35
Étang des Noues de la Seine, Viry-Châtillon	37
Promenade des Mariniers, Villeneuve-le-Roi	39
Confluence Seine / Yerres, Villeneuve-Saint-Georges	41
Place Mouliérat, Villeneuve-Saint-Georges	41
Chemin de halage / centre de production, Orly	43
Plaine sud du Parc Interdépartemental, Choisy-le-Roi	45
Grève de Vitry-Ivry, Vitry-sur-Seine / Ivry-sur-Seine	47
Glacis des Halles, Ivry-sur-Seine	49
3. Les sites de baignade dans paris	51
Port de Bercy, Paris 12 ^e	55
Bras Marie, Parc Rives de Seine, Paris 4 ^e	57
Bras de Grenelle, Île-aux-Cygnés, Paris 15 ^e	59
4. Les sites de baignade en Seine aval	61
Site de baignade en cours de localisation, Boulogne-Billancourt	65
Site de baignade en cours de localisation, Sèvres	67
Parc de loisirs nautiques, L'Île-Saint-Denis	69
Plage Thorez, L'Île-Saint-Denis	71
Chemin de halage, Épinay-sur-Seine	73
Quai Adolphe Giquel, Rueil-Malmaison	75
Bellerive / Franklin Roosevelt, Rueil-Malmaison	77
Berges sud, boulevard Bellerive, Rueil-Malmaison	79
Annexes	81

INTRODUCTION

Dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, le triathlon et les 10 km de nage en eau libre auront lieu dans la Seine au cœur de la capitale. Cet engagement, s'il s'inscrit dans la continuité des actions déjà portées pour la reconquête du fleuve et de ses berges, transforme le rapport entre la ville et l'eau. Il ouvre d'importantes perspectives pour de nouvelles activités dont des activités de loisirs dans une métropole marquée par la rareté de la présence de l'eau visible et des besoins de sites de baignade et d'activités nautiques.

Pour se faire, depuis 2016, le Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris, la Maire de Paris et le Président de la Métropole du Grand Paris tiennent des comités de pilotage « Qualité de l'eau et baignade » afin de suivre les travaux engagés pour l'amélioration de la qualité de la Seine et de la Marne (bonne gestion des rejets en Seine, des eaux de pluies, mise en œuvre du PAQES - Plan d'amélioration de la qualité des eaux de la Seine...) et préparer cet héritage majeur des Jeux Olympiques et Paralympiques : l'ouverture de sites de baignade dans la Seine et la Marne.

Après un premier inventaire de 49 sites potentiels réalisé par l'Apur en 2016 et suite au comité de pilotage "Qualité de l'eau et baignade" de septembre 2016, un courrier cosigné du Préfet de Région Île-de-France, de la Maire de Paris, et

du Président de la Métropole du Grand Paris, a été adressé à l'ensemble des élus métropolitains sur le sujet. L'objectif était d'informer les élus sur les démarches engagées d'ici 2024 et de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour l'ouverture d'une baignade estivale de leurs communes en bordure de Seine et de Marne.

Un premier document paru en octobre 2018 présentait les sites de baignade sous la forme d'un recueil de fiches pour lesquels une manifestation d'intérêt a été reçue. L'objectif était notamment d'identifier les contraintes rédhibitoires ou les conditions d'acceptabilité d'une baignade (déplacement du point pressenti, contrainte de taille maximale des installations, nécessité d'aménagement physique pour la baignade...).

Suite au comité de pilotage « Préparation de l'ouverture de sites de baignade en héritage des Jeux olympiques et paralympiques » de juillet 2023, l'Apur a actualisé le document de 2018¹ en sollicitant les collectivités candidates à l'époque, et en intégrant également les sites de baignades nouvellement identifiés par les collectivités. Cette actualisation permet de faire le point sur l'état d'avancement des études engagées. Si certaines communes ont réalisé des études préalables et visent une ouverture de baignade dès l'été 2025, d'autres communes sont encore au stade de la ré-

1. <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/sites-baignade-seine-marne-heritage-jo-paris-2024-presentation-sites-issus-manifestation-interet>



flexion. Quelques sites de baignade ont été relocalisés pour mieux correspondre au projet de développement des villes.

Ce document présente l'ensemble des baignades potentielles portées par les collectivités en Île-de-France en Seine et Marne, afin d'ouvrir un site de baignade en héritage après les Jeux présenté et discuté au comité de pilotage du 21 mars 2024. Au total **32 sites potentiels ont été identifiés dont 27 localisés dans la Métropole du Grand Paris, 1 site à Chelles** (hors MGP mais dans le plan d'action baignade en Marne piloté par le Syndicat Marne Vive) ; **4 dans l'Essonne** (en plus du site de Viry-Châtillon dans situé dans la MGP). **Ces sites sont portés par 26 villes dont 21 dans la Métropole du Grand Paris.**

Quelques villes ont souhaité conserver plusieurs options à ce stade avec pour certaines d'entre-elles des périmètres géographiques proches les uns des autres. Les résultats des études à venir permettront de retenir in fine le meilleur site adapté.

La mise en œuvre des sites de baignade sera progressive à court et à moyen terme selon l'amélioration de la qualité de l'eau et selon l'état d'avancement des études préalables à réaliser en amont de l'ouverture d'un site de baignade.

32 sites proposés par les collectivités dont 27 situés dans la Métropole du Grand Paris 26 villes intéressées en Seine et en Marne dont 21 dans la Métropole du Grand Paris

Répartition géographique

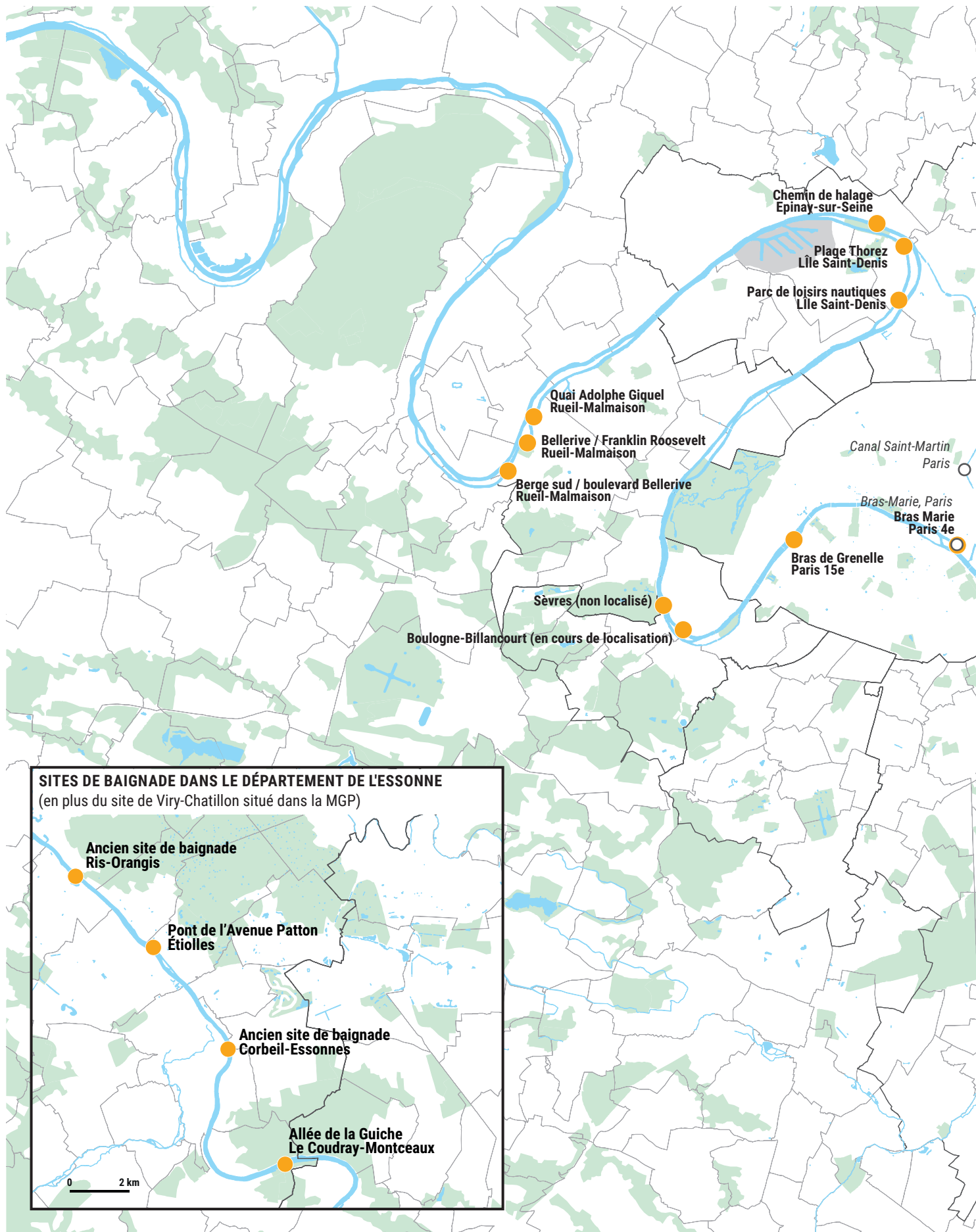
- 9 sites dans la Marne
- 12 sites en Seine Amont
- 3 sites dans Paris
- 8 sites en Seine Aval

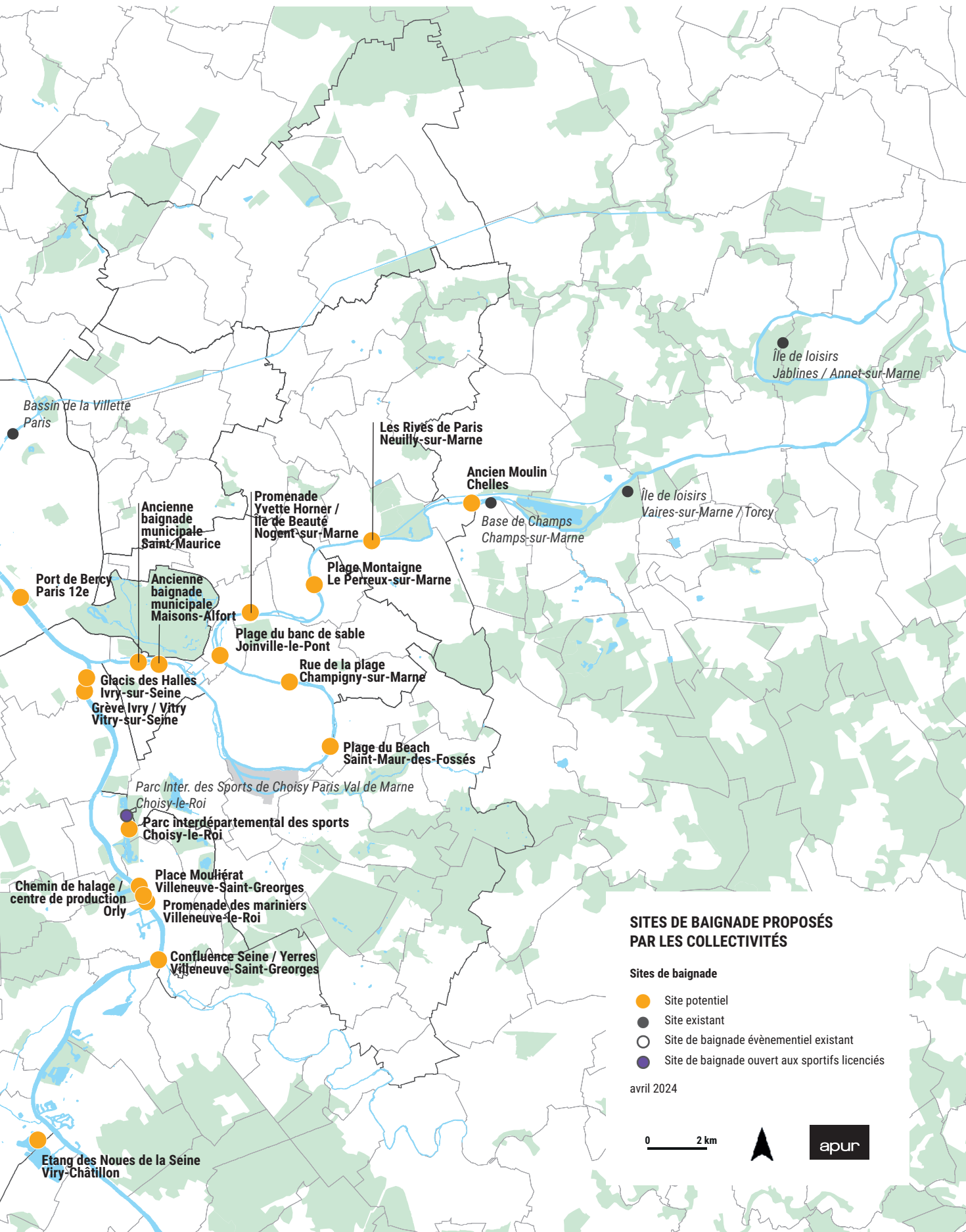
Répartition par département

- 1 site en Seine-et-Marne (77)
- 14 sites dans le Val-de-Marne (94)
- 5 sites dans l'Essonne (91)
- 3 sites dans Paris (75)
- 4 sites en Seine-Saint-Denis (93)
- 5 sites dans les Hauts-de-Seine (92)

Répartition par EPT ou communauté d'agglomération

- 1 site dans la CA Paris-Vallée de la Marne
- 1 site dans le T9 - Grand Paris - Grand Est
- 7 sites dans le T10 - Paris Est Marne et Bois
- 8 sites dans le T12 - Grand-Orly Seine Bièvre
- 4 sites dans la CA Grand-Paris-Sud-Seine-Essonne Sénart
- 3 sites dans le T1 - Paris
- 2 sites dans le T3 - Grand Paris Seine Ouest
- 3 sites dans le T6 - Plaine Commune
- 3 sites dans le T4 - Paris Ouest La Défense

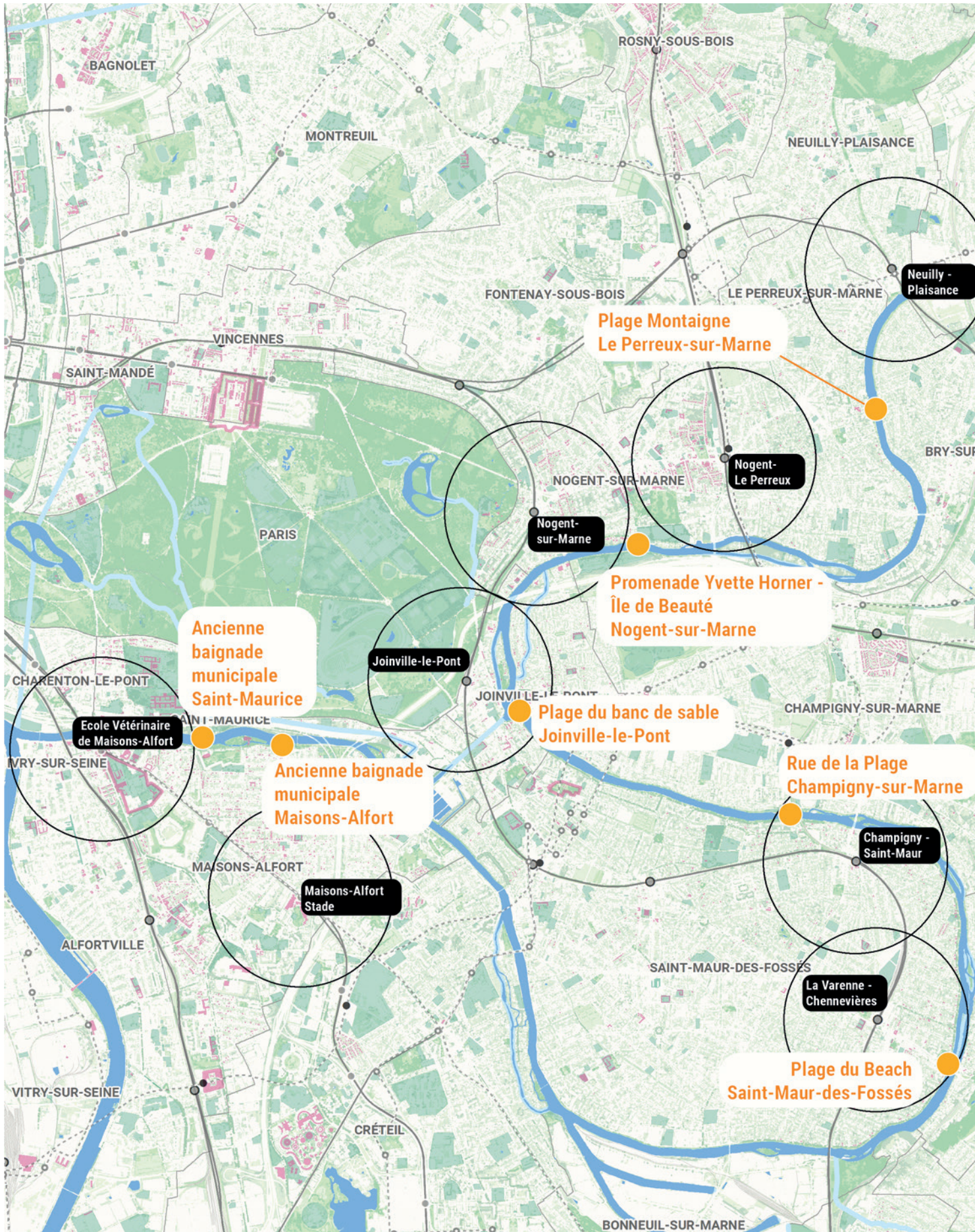




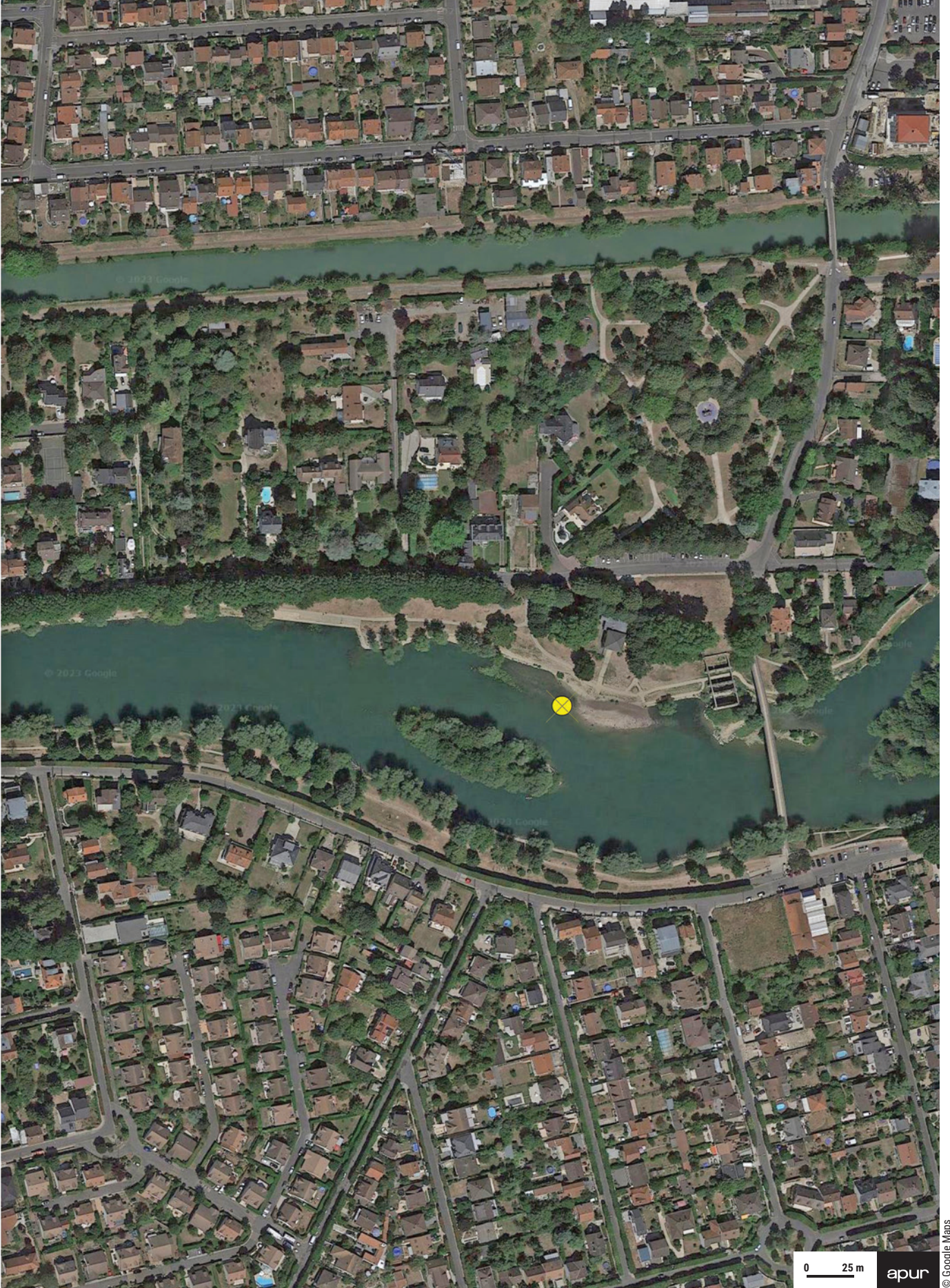




1. LES SITES DE BAIGNADE SUR LA MARNE







Ancien moulin

Chelles, CA Paris - Vallée de la Marne, Seine-et-Marne (77)

Ancien site de baignade utilisé jusqu'en 1970, ce site pourrait s'articuler autour de deux séquences potentielles, l'une de 100 m linéaire autour de la grève et de la base de canoë-kayak permettant un accès à la Marne en pente douce et une autre de 150 m de linéaire autour de la plaine aval offrant un espace de détente et quelques emmarchements en béton au bord de l'eau.



Vue du site de baignade depuis Gournay-sur-Marne

© Ville de Chelles



La « plage », grève naturelle

© Ville de Chelles

La navigation

- Activité de sports nautiques.
- Pas de navigation commerciale, Canal de Chelles au nord du site.

L'environnement et le patrimoine

- Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Îles de Chelles en amont du site de baignade (Île refuge) et en face de la plage (Île de Gournay).
- ZNIEFF type I et ZNIEFF type II.
- Ruines de l'ancien Moulin de Chelles à l'amont du site de baignade ; site non classé mais d'un intérêt patrimonial pour la ville.

La qualité de l'eau

- Dans le périmètre étudié par le SIAAP dès 2018.
- Campagne de mesure de la qualité de l'eau menée par le Syndicat Marne Vive dès l'été 2015. Points de mesure « SMV1 » localisé à l'aval et « SMV0 » à l'amont du site de baignade.
- Modélisation et programme d'action en vue d'établir par les communes un profil Baignade en cours et porté par le Syndicat Marne Vive.
- Seuil du classement de la qualité de l'eau « suffisante » atteint ponctuellement par temps sec ; dépassements des seuils par temps de pluie.

L'occupation et les usages

Sur les berges :

- Base de loisir régionale.
- Yacht-club canoë-Kayak.
- Plaine enherbée déjà aménagée par la ville (bancs, poubelles...).

Sur le plan d'eau :

- Cohabitation avec les sports nautiques existants à trouver.



Les Rives de Paris

Neuilly-sur-Marne, Grand Paris Grand Est (T9), Seine-Saint-Denis (CD93)

Situé à la confluence du canal de Chelles et de la Marne dans le quartier centre des bords de Marne, le site de baignade envisagé s'inscrit dans un environnement d'ores et déjà dédié aux loisirs : guinguettes, port de plaisance, rampe de mise à l'eau pour les sports nautiques, camping municipal récemment rénové... Le site est également à proximité du Parc départemental de la Haute-Île.



Port de plaisance de Neuilly-sur-Marne, à l'amont du site de baignade



Pontons de mise à l'eau des kayaks, emplacement présent pour le site de baignade

La navigation

- Activité de sports nautiques, bassin de vitesse à l'aval du site.
- Pas de navigation commerciale.
- Port de Plaisance à l'amont.
- Location de bateaux électriques prévue dès l'été 2024.

L'environnement et le patrimoine

- Site Natura 2000 en amont (ZPS).
- ZNIEFF type I Plaine inondable de la « Haute-Île » en rive droite.
- Forêts alluviales, plaine inondable au nord du canal et dans le parc départemental de la Haute-Île.
- Site archéologique et réserve d'oiseaux à proximité dans le parc de la Haute-Île.

La qualité de l'eau

- Dans le périmètre étudié par le SIAAP dès 2018.
- Dans le plan d'action baignade en Marne piloté par le Syndicat Marne Vive. Campagne de mesure de la qualité de l'eau au droit du site de baignade prévue dès juin 2024.
- Dans le périmètre de protection rapproché de l'usine d'eau potable de Noisy-le-Grand / Neuilly-sur-Marne.
- Prise d'eau à l'aval en rive gauche.
- Présence de bateaux-logements à l'amont non raccordé au réseau. Raccordés au réseau dès 2025.

L'occupation et les usages

Sur les berges :

- Camping municipal rénové en 2022.
- Rampe de mise à l'eau pour les activités nautiques, déplacé à l'été 2024 pour accueillir les bateaux électriques.
- 2 guinguettes à proximité dont une avec une plage qui sera installée à l'été 2024.

Sur le plan d'eau :

- Ski nautique, canoë-kayak et bateaux électriques à l'été 2024.
- Port de plaisance en amont, rénovation prévue pour fin 2025.
- Bateaux logements à l'amont du port.



**Centre des bords de Marne,
Ancien site de baignade, second site à l'étude**

Le Perreux-sur-Marne

Bry-sur-Marne

Plage Montaigne, Ancien site de baignade

0 25 m

apur

© Google Maps

Plage Montaigne, ancien site de baignade

Le Perreux-sur-Marne, Paris Est Marne & Bois (T10), Val-de-Marne (CD94)

En lien avec la requalification des bords de Marne portée par l'EPT, le futur centre nautique du Perreux et dans la continuité des aménagements réalisés en 2014 le long du quai de Champagne, la ville envisage l'implantation d'un site de baignade à proximité de la passerelle de Bry. Un second site au choix est également étudié au droit du Centre des Bords de Marne à l'amont.



Berge des bords de Marne à l'amont de la passerelle de Bry et au droit de la Société nautique du Perreux

© Ville Le Perreux-sur-Marne



Berge du bord de Marne au droit du Centre des Bords de Marne

© Cap-voyage

La navigation

- Activité de sports nautiques.
- Navigation commerciale faible, estimée à 2 170 bateaux par an.

L'environnement et le patrimoine

- À l'aval de la passerelle de Bry, bords de Marne réaménagés en 2014 comme lieu de biodiversité.

La qualité de l'eau

- Dans le périmètre étudié par le SIAAP dès 2018.
- Dans le plan d'action baignade en Marne piloté par le Syndicat Marne Vive. Campagne de mesure de la qualité de l'eau au droit du site de baignade prévue dès juin 2024.

L'occupation et les usages

Sur les berges :

- Bords de Marne aménagés ou dans le périmètre du projet de requalification des berges prévu en 2025.
- Société nautique du Perreux (club d'aviron) à l'amont de la passerelle de Bry. Projet de requalification prévu pour 2026 et mutualisation des équipements (vestiaires, sanitaires...) à étudier pour le site de la plage Montaigne.
- Centre culturel des bords de Marne au droit du second site étudié au choix.

Sur le plan d'eau :

- Activités nautiques : aviron.



Périmètre de protection rapprochée étendu
de la prise d'eau de Juville-le-Pont

0 25 m

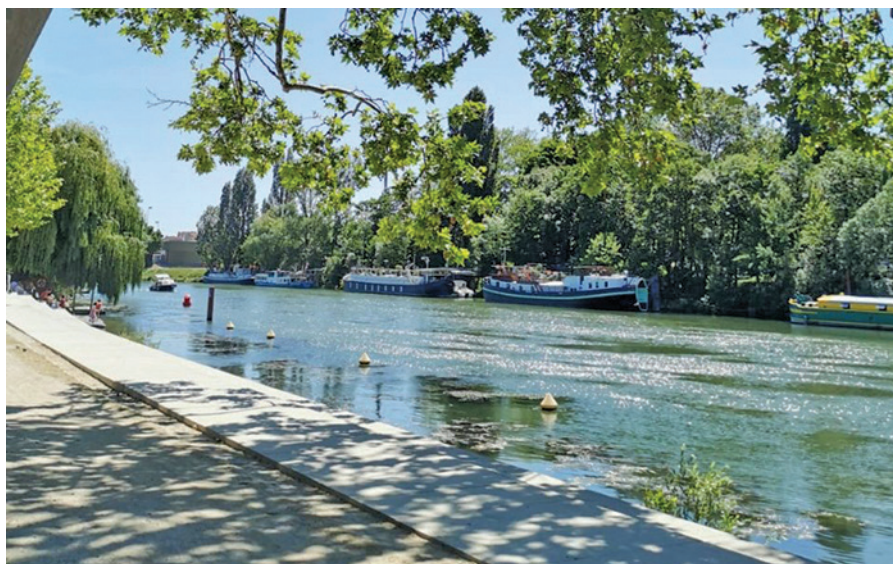
apur

© Google Maps

Promenade Yvette Horner - Île de Beauté

Nogent-sur-Marne, Paris Est Marne & Bois (T10), Val-de-Marne (CD94)

Accessible depuis la promenade Yvette Horner qui permet de rejoindre les bords de Marne, le site de baignade envisagé dès 2026 s'inscrit plus largement autour d'un pôle de loisirs sportifs imaginé par la ville, en lien avec le stade « Sous la Lune » et les terrains de sport récemment réaménagés. Des mutualisations entre ces équipements sont envisagées.



Promenade Yvette Horner, emmarchement à l'amont de la baignade

© Actu Val-de-Marne - TB



Emplacement de la baignade, début de la promenade Yvette Horner

© Habilitiv_Gubse_Tokgoz

La navigation

- Navigation liée à la proximité du port de plaisance à l'amont du site de baignade, avec location de bateaux électriques sans permis.
- Site de baignade en courbe, visibilité réduite pour les bateaux avalants, étude de trajectographie nécessaire.
- Navigation commerciale faible, 2 170 bateaux par an.
- Largeur de la rivière réduite à 50 m.
- Chenal de navigation étroit, 6 m entre la berge et le chenal.
- Bateaux stationnant sur la berge en face.

L'environnement et le patrimoine

- Stade « Sous la Lune », site classé.

La qualité de l'eau

- Dans le périmètre étudié par le SIAAP depuis 2018.
- Nécessitant la mise en œuvre du plan d'action Baignade en Marne et en Seine et d'actions complémentaires à définir sur la base d'une analyse locale.
- Campagne de mesure de la qualité de l'eau menée par le Syndicat Marne Vive dès l'été 2015. Point de mesure « SMV6B » localisé au niveau du site de baignade identifié.
- Problème de qualité de l'eau identifié.
- Dans le périmètre de protection rapprochée étendu de la prise d'eau potable de Joinville-le-Pont.
- Seuil du classement de la qualité de l'eau « suffisante » non atteint par tout temps.

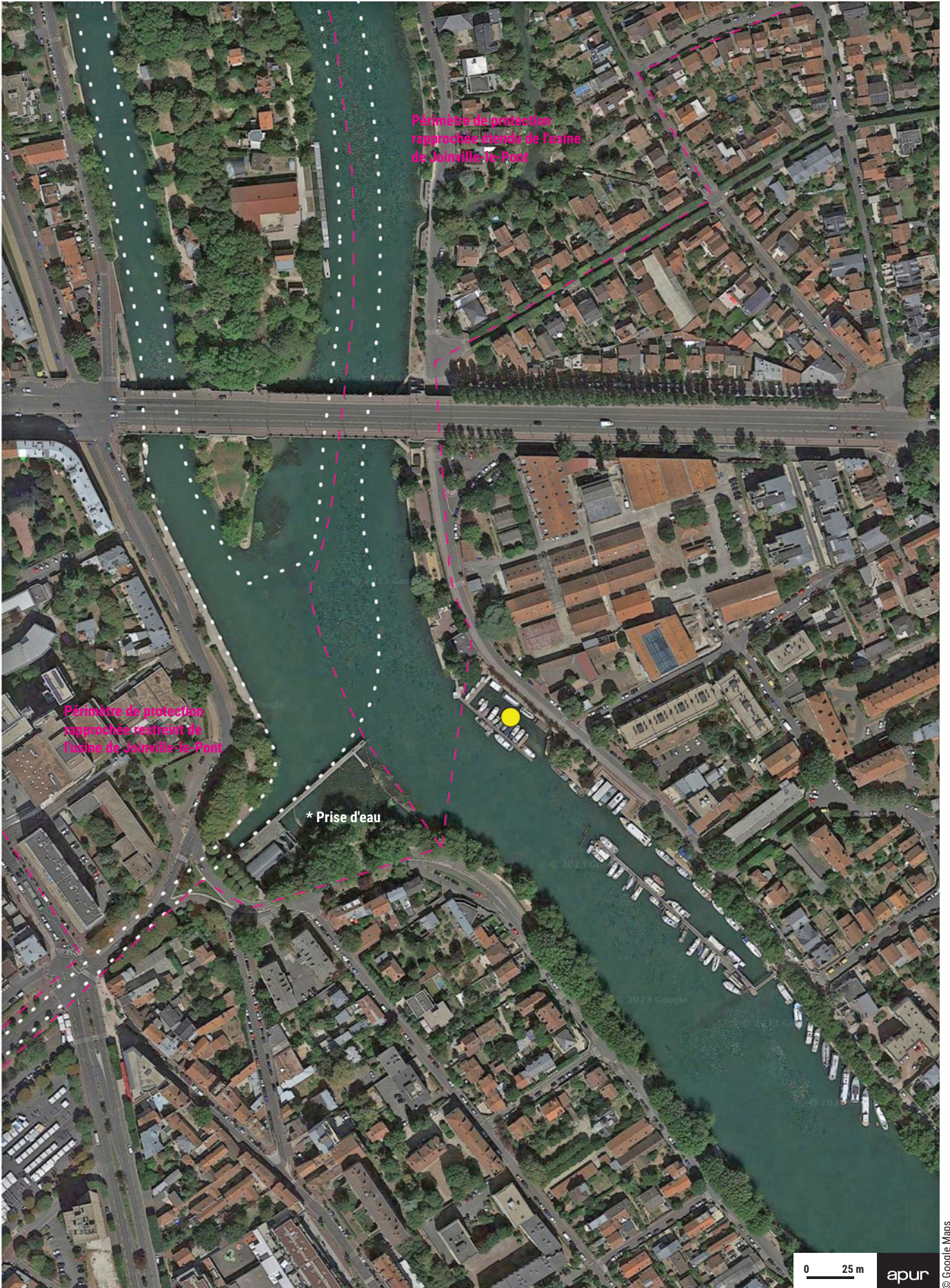
L'occupation et les usages

Sur les berges :

- Pôle sportif important : beach-volley, basket, skatepark...
- Proximité avec la piscine de Nogent.

Sur le plan d'eau :

- Sports nautiques.
- Ligne de bouée à 6 m.
- Faible profondeur en bord de berges.



Périmètre de protection rapproché étendu de l'usine de Joinville-le-Pont

Périmètre de protection rapproché restreint de l'usine de Joinville-le-Pont

* Prise d'eau

0 25 m

apur

© Google Maps

Plage du banc de sable

Joinville-le-Pont, Paris Est Marne & Bois (T10), Val-de-Marne (CD94)

Situé dans une des darses du port de plaisance de Joinville, à l'emplacement de l'ancienne baignade municipale appelé le « banc de sable » datant du 19^e, le site fait l'objet d'une étude de faisabilité portée par le territoire afin d'ouvrir dès que possible une baignade intercommunale dans la Marne.



La darse du port de plaisance où est envisagée la baignade



Vue d'ensemble du port de plaisance depuis le quai du Barrage

La navigation

- Site identifié à l'amont de la boucle de Saint-Maur, bras sans navigation commerciale.
- Site à la sortie de l'écluse de Saint-Maur, < 2 800 bateaux / an.
- Site identifié dans le port de plaisance, mouvements de bateaux.
- Navigation de plaisance et bateau électrique.

L'environnement et le patrimoine

- À proximité des ZNIEFF (1) : îles de la Marne dans la Boucle de Saint-Maur et ZNIEFF (2) : Bois de Vincennes.
- À proximité du Bois de Vincennes, site classé et du Quartier ancien, site inscrit.
- Protection au titre des abords de monuments historiques : Église, ancienne Abbaye et ancien hôtel de l'Argentière à Saint-Maur-des-Fossés.

La qualité de l'eau

- En face de la prise d'eau de l'usine des eaux.
- Dans le périmètre étudié par le SIAAP depuis 2018.
- Nécessitant la mise en œuvre du plan d'action Baignade en Marne et en Seine et d'actions complémentaires à définir sur la base d'une analyse locale.
- Point de mesure SMV7 à proximité du site de baignade identifié : seuils de baignabilité atteints plusieurs jours par saison mais encore irrégulier.
- Seuil du classement de la qualité de l'eau « suffisante » atteint ponctuellement par temps sec ; dépassements des seuils par temps de pluie.

L'occupation et les usages

Sur les berges :

- Port de plaisance et capitainerie.
- Restaurants et cafés à proximité.

Sur le plan d'eau :

- Sortie de l'écluse Saint-Maur.



Rue de la plage

Champigny-sur-Marne, Paris Est Marne & Bois (T10), Val-de-Marne (CD94)

Ancien site de baignade, à proximité de la base nautique Roland Bouchier, le site est situé dans le prolongement de la rue de la plage. Il accueille aujourd'hui le Big Jump (événement européen dédié à la baignade) et constituera, avec la base nautique, un pôle dynamique de loisirs sportifs autour de la Marne en lien avec la volonté de la ville d'ouvrir davantage Champigny vers la Marne.



Berge du site de baignade identifié

© Ville de Champigny-sur-Marne



Base nautique Roland Bouchier

© Val-de-Marne tourisme et loisirs

La navigation

- Très faible navigation.
- Pas de navigation commerciale.
- Présence de sports nautiques : canoë-kayak, paddle, voile.

L'environnement et le patrimoine

- Site en amont d'Îles classées en APB (Arrêté de Protection de Biotope).
- ZNIEFF - Îles de la Marne de la boucle de Saint-Maur.

La qualité de l'eau

- Dans le périmètre étudié par le SIAAP depuis 2018.
- Modélisation et programme d'action en vue d'établir par les communes un profil Baignade en cours et porté par le Syndicat Marne Vive, point SMV 8B.
- Campagne de mesure de la qualité de l'eau menée par le CD94, points de mesure « MARN.B.1 » à l'amont et point de mesure « MARN.B.2 » à l'aval du site de baignade.
- Construction d'une station de dépollution des eaux pluviales (SDEP) et de ses prises d'eau, livraison juin 2024.
- Seuil du classement de la qualité de l'eau « suffisante » atteint ponctuellement par temps sec ; dépassements des seuils par temps de pluie.

L'occupation et les usages

Sur les berges :

- Base nautique à l'amont du site de baignade qui accueille 1000 élèves/semaine.
- Site d'entraînement pour les JOP 2024.
- Mutualisation avec la base à étudier.
- Volonté de dissocier les usages baignade et loisirs nautiques, mais de constituer un pôle dynamique autour de ces 2 équipements.

Sur le plan d'eau :

- Activités liées à la base nautique.
- Club qui accueille des sportifs.
- 32 000 embarcations/an.



Plage du Beach

Saint-Maur-des-Fossés, Paris Est Marne & Bois (T10), Val-de-Marne (CD94)

Mobilisé depuis plusieurs années pour le Big Jump afin de témoigner l'attachement de la ville à un retour de la baignade en Marne, le site du Beach est déjà utilisé aujourd'hui pour des activités nautiques de canoë-Kayak. En lien avec les jardins du Beach et la promenade des bords de Marne, la baignade envisagée à horizon 2024, renforcera l'offre de loisirs et de détente de ce secteur.



Plage du Beach

La navigation

- Très faible navigation, bras de la Marne hors navigation commerciale.
- Présence de sports nautiques : canoë-kayak, paddle...

L'environnement et le patrimoine

- À proximité immédiate de l'Île Case-neuve classée en APB (Arrêté de protection de Biotope).
- ZNIEFF - Îles de la Marne de la boucle de Saint-Maur.

La qualité de l'eau

- Campagne de mesure de la qualité de l'eau menée par le Syndicat Marne Vive dès l'été 2015. Point de mesure « SMV10 » à l'amont du site de baignade identifié.
- Dans le périmètre étudié par le SIAAP depuis 2018.
- Nécessitant la mise en œuvre du plan d'action Baignade en Marne et en Seine et d'actions complémentaires à définir sur la base d'une analyse locale.
- Seuil du classement de la qualité de l'eau « suffisante » atteint ponctuellement par temps sec ; dépassements des seuils par temps de pluie.

L'occupation et les usages

Sur la berge :

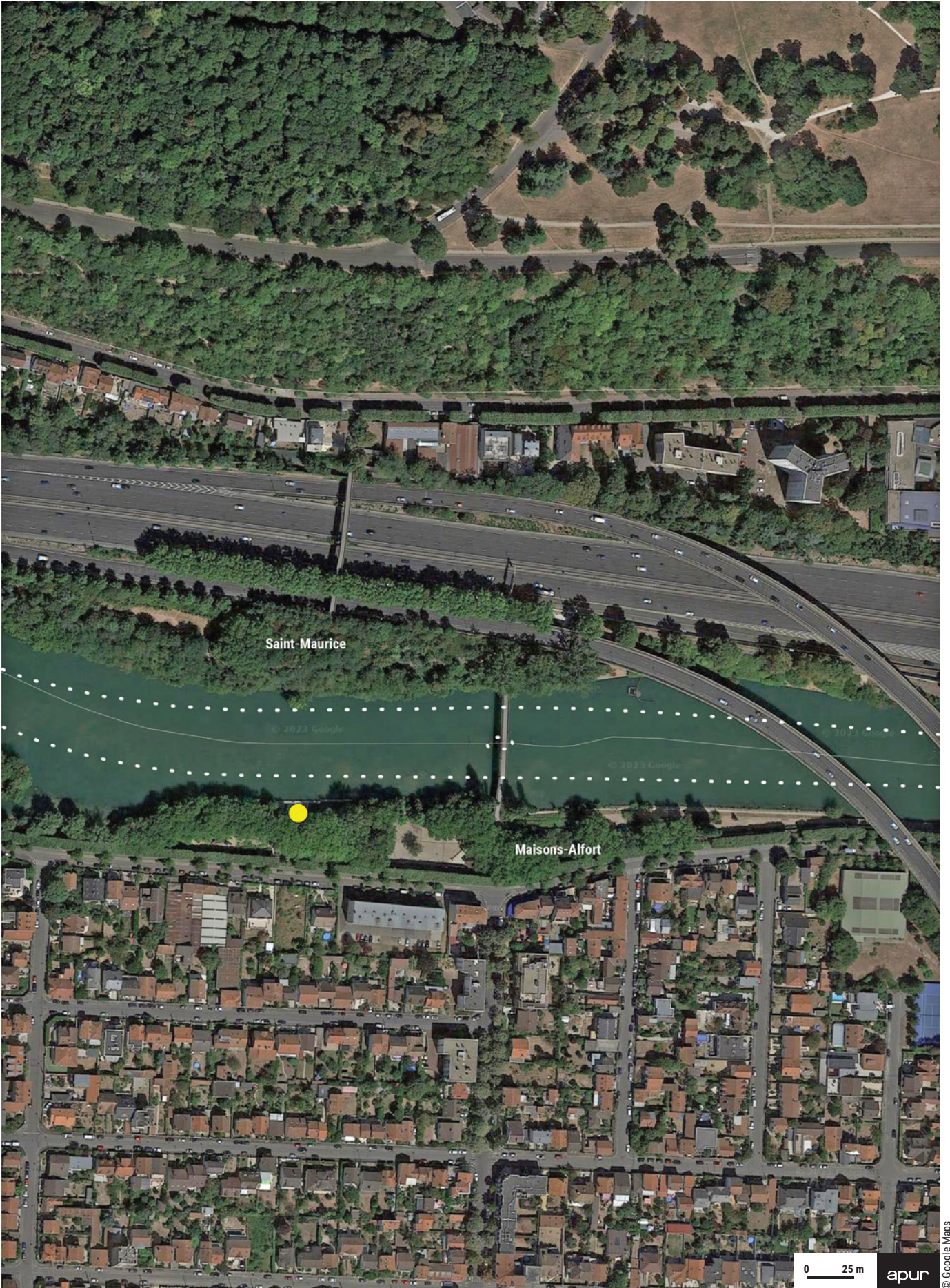
- Promenade aménagée des bords de Marne.
- Jardin du Beach ; SNTM Canoë-kayak Les Canoës de Saint-Maur.

Sur le plan d'eau :

- Canoë-Kayak.



Dispositif de baignade envisagé utilisé aujourd'hui pour le Big Jump



Ancienne baignade municipale

Maisons-Alfort, Paris Est Marne & Bois (T10), Val-de-Marne (CD94)

La baignade est située au bord de la promenade permettant aujourd'hui l'accès PMR au square des Petits Pirates, au square de la passerelle de Charentonneau et au Jardin des 5 sens. Ancienne baignade municipale jusque dans les années 1930. Le site fait l'objet d'une étude de faisabilité portée par le territoire afin d'ouvrir dès 2025 si possible une baignade intercommunale dans la Marne.



Margelle de l'ancien site de baignade de Maisons-Alfort

© Apur - David Bourreau



Ponton d'accès à l'ancien site de baignade

© PEMB

La navigation

- Étroitesse du chenal et faible distance de sécurité.
- Études de trajectographie à prévoir.
- Trafic moyen, environ 6 300 bateaux / an à l'écluse de Saint-Maurice.
- Navigation commerciale.
- Sports nautiques mus à la force humaine et sports à voile autorisés.

L'environnement et le patrimoine

- Site inscrit : La Marne et ses Îles, le canal Saint-Maurice.
- À proximité de la ZNIEFF type II du Bois de Vincennes.
- Protection au titre des abords de monuments historiques : Ancien Château de Charentonneau - Restes de l'orangerie.

La qualité de l'eau

- Dans le périmètre étudié par le SIAAP depuis 2018.
- Nécessitant la mise en œuvre du plan d'action Baignade en Marne et en Seine et d'actions complémentaires à définir sur la base d'une analyse locale.
- Hors campagne de mesure de la qualité de l'eau menée par le Syndicat Marne Vive dès l'été 2018. Point de mesure le plus proche ; « SMV14B » localisé à l'aval.
- Seuil du classement de la qualité de l'eau « suffisante » atteint par temps sec ; dépassements des seuils par temps de pluie.

L'occupation et les usages

Sur les berges :

- Site déjà « aménagé » : présence de parc de jeux accessibles PMR (parc des Petits Pirates), promenade, jardin des 5 sens, boulo-drome...
- Accessible en rive droite depuis la passerelle de Charentonneau.

Sur le plan d'eau :

- Sports nautiques non motorisés autorisés (voile, canoë_kayak...).

12e arrondissement

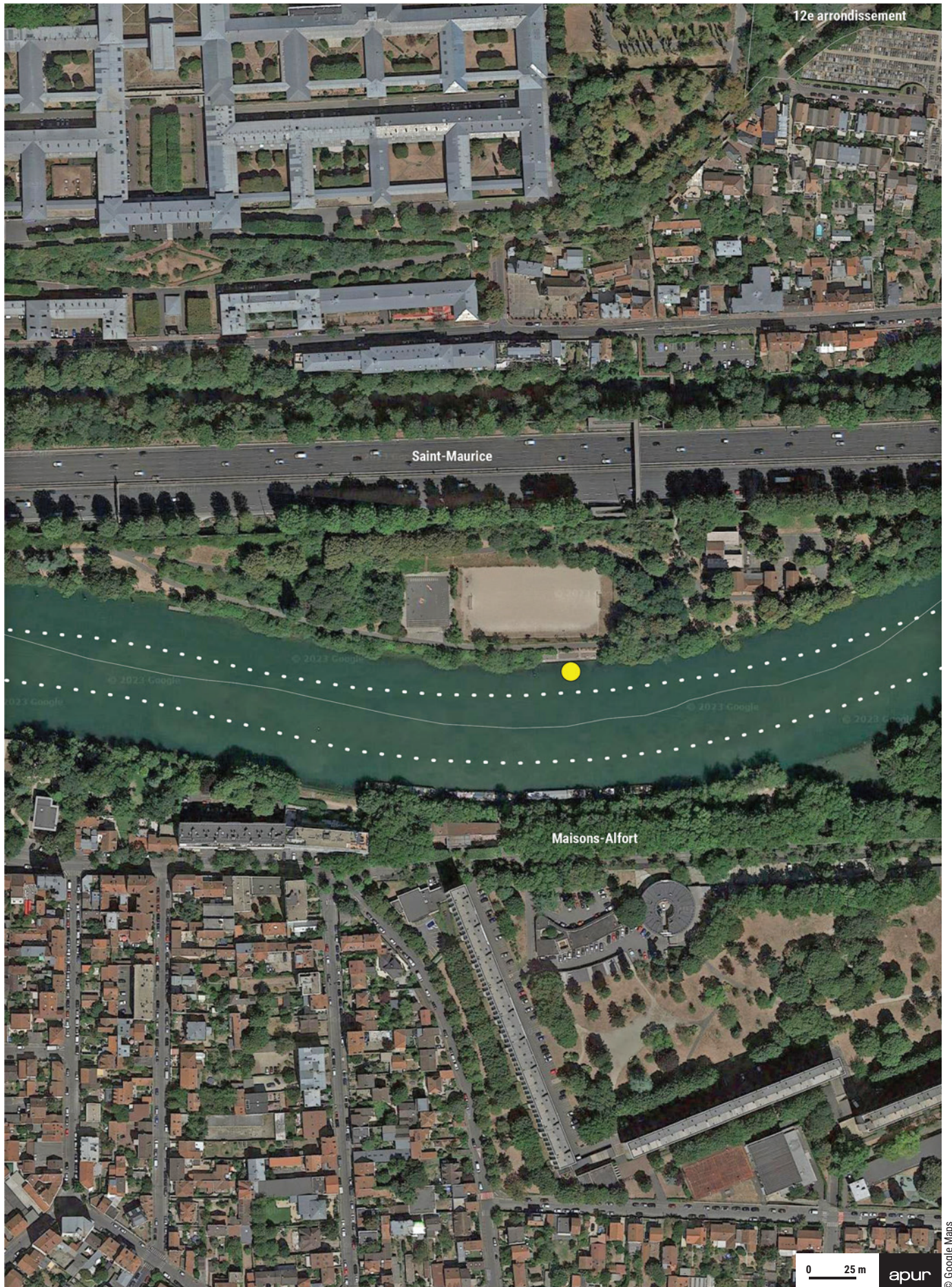
Saint-Maurice

Maisons-Alfort

0 25 m

apur

© Google Maps



Ancienne baignade municipale

Saint-Maurice, Paris Est Marne & Bois (T10), Val-de-Marne (CD94)

Envisagée à l'emplacement de l'ancien site de baignade, la ville de Saint-Maurice souhaite à court terme ouvrir un site de baignade en lien avec le centre de loisirs à proximité. Le site offre de larges espaces disponibles en berges hautes ainsi qu'un emmarchement permettant d'accéder à l'eau. Il est accessible à pied et à vélo depuis les passerelles et le chemin de halage.



Emmarchement au bord de l'eau déjà existant



Vue sur le site de baignade depuis la rive gauche (Maisons-Alfort)

La navigation

- Chenal étroit, faible distance de sécurité (< à 15 m). Site se trouvant dans une courbe et proche d'une écluse.
- Études de trajectographie à prévoir : site proche du chenal de navigation. Visibilité réduite pour les bateaux avalants.
- À 600 m du barrage et de l'écluse et à proximité de la zone d'attente de l'écluse.
- Trafic moyen, environ 6 300 bateaux / an à l'écluse de Saint-Maurice.
- Sports nautiques mus à la force humaine et sports à voile autorisés.

L'environnement et le patrimoine

- Site Inscrit : La Marne et ses Îles, le canal Saint Maurice.

La qualité de l'eau

- Dans le périmètre étudié par le SIAAP depuis 2018.
- En partenariat avec le SMV, la ville œuvre depuis plusieurs années désormais pour un retour à la baignade à proximité de ce lieu historique de la baignade en Marne. Les profils de baignade sont en cours de finalisation.
- Campagne de mesure de la qualité de l'eau menée par le SMV dès l'été 2015. Point de mesure « SMV14B » localisé à l'emplacement du site de baignade.
- Seuil du classement de la qualité de l'eau « suffisante » atteint par temps sec ; dépassements des seuils par temps de pluie.

L'occupation et les usages

Sur les berges :

- Site comprenant un « solarium ».
- Centre de loisirs à proximité, mutualisation souhaitée.
- Présence d'équipements sportifs et de loisirs à proximité : terrain de football, agrès divers, espace de détente...

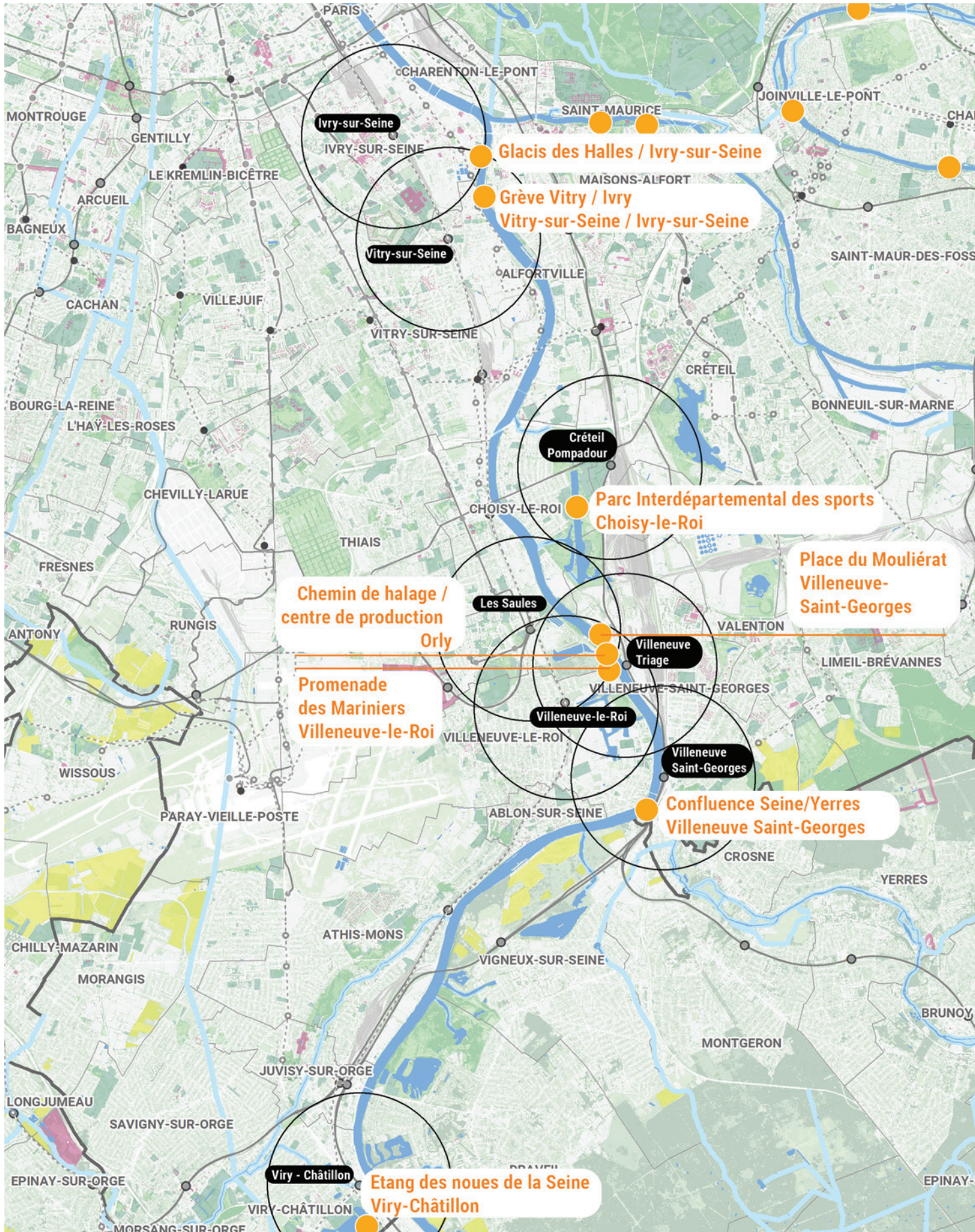
Sur le plan d'eau :

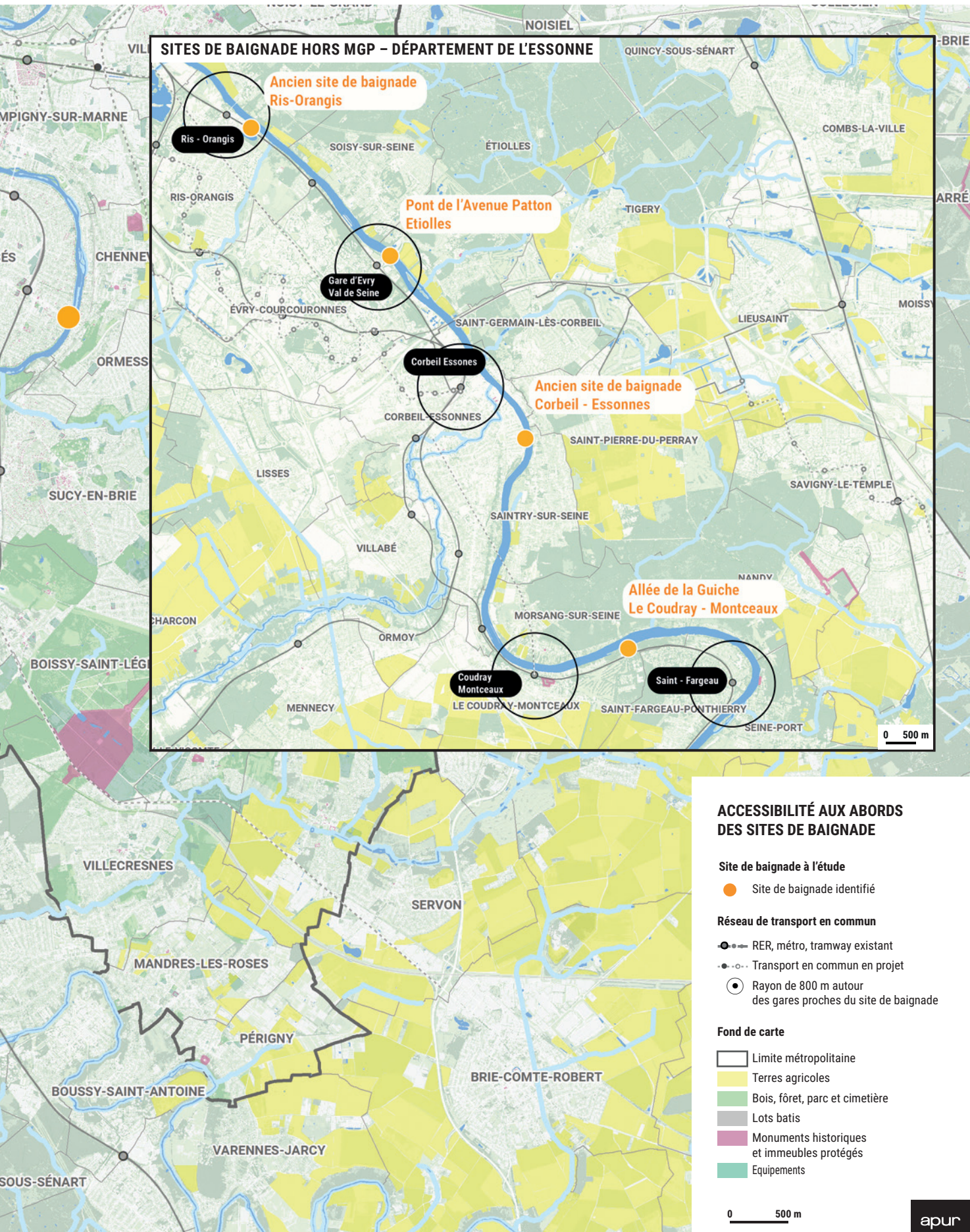
- À proximité de l'écluse et du barrage de Saint-Maurice.





2. LES SITES DE BAINADE EN SEINE AMONT





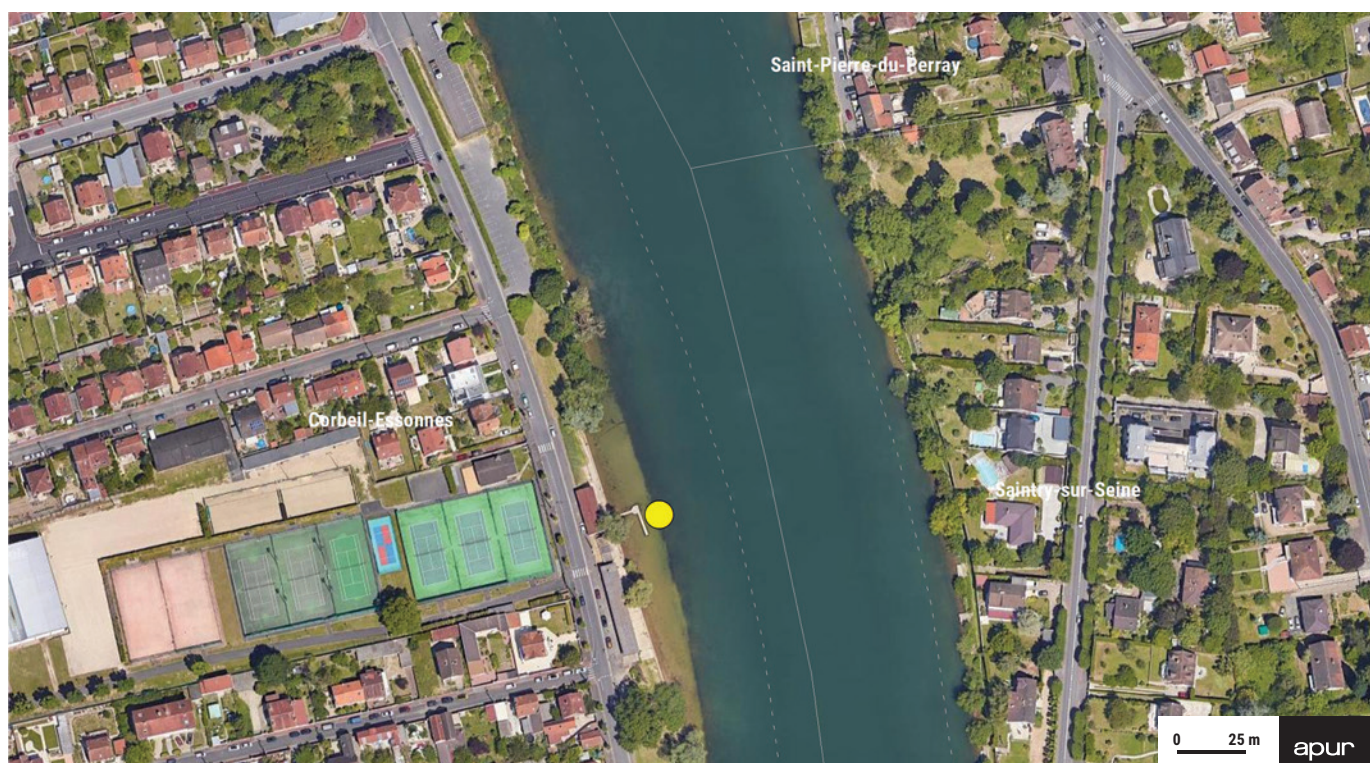
Allée de la Guiche

Le Coudray-Montceaux, CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, Essonne (91)



Ancien site de baignade

Corbeil-Essonnes, CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, Essonne (91)



Pont de l'Avenue Patton

Étiolles, CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, Essonne (91)



Ancien site de baignade

Ris-Orangis, CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, Essonne (91)





Étang des Noues de la Seine

Viry-Châtillon, Grand-Orly Seine Bièvre (T12), Essonne (CD91)

Localisé sur la berge en face de la base de voile du club nautique de Viry-Châtillon dans l'étang des noues de la Seine, ce nouveau lieu de baignade s'inscrit dans les ambitions de la ville, d'améliorer l'accès à l'eau à ses habitants autour d'un pôle de sports nautiques et de loisirs à horizon 2027. Les berges naturelles sont déjà aménagées en lieux de détente et de promenade.



Étang des noues de la Seine

© Apur - David Bourreau



Berge des noues de la Seine

© Apur - David Bourreau

La navigation

- Site situé dans les lacs de Viry-Châtillon et Grigny en dehors du bief de la Seine.
- Sports nautiques : voile, ski nautique...

L'environnement et le patrimoine

- ZNIEFF de Grigny couvrant les lacs.
- Ancienne carrière d'extraction de matériaux : instabilité des fonds.

La qualité de l'eau

- Hors du périmètre étudié par le SIAAP depuis 2018.
- Les lacs / étangs sont alimentés par la Seine avec une connexion depuis le lac de l'Arbalète.
- Campagne de mesure de la qualité de l'eau menée par Eau du Sud Parisien : point de mesure « Viry-Châtillon » à l'amont du site de baignade de 2018 localisé dans la Seine et campagne de mesure de la qualité de l'eau menée par le CD91 : points de mesure « Juvisy-sur-Orge » à l'aval et « Orge » à l'amont. La qualité de l'eau était insuffisante.
- Point de pollution locale identifié autour du collecteur EP du côté de Ris-Orangis.
- 3 mesures par an depuis 2 ans effectuées dans l'Étang des Noues de la Seine, résultat « qualité suffisante », mais prélèvement insuffisant pour qualifier la baignade.

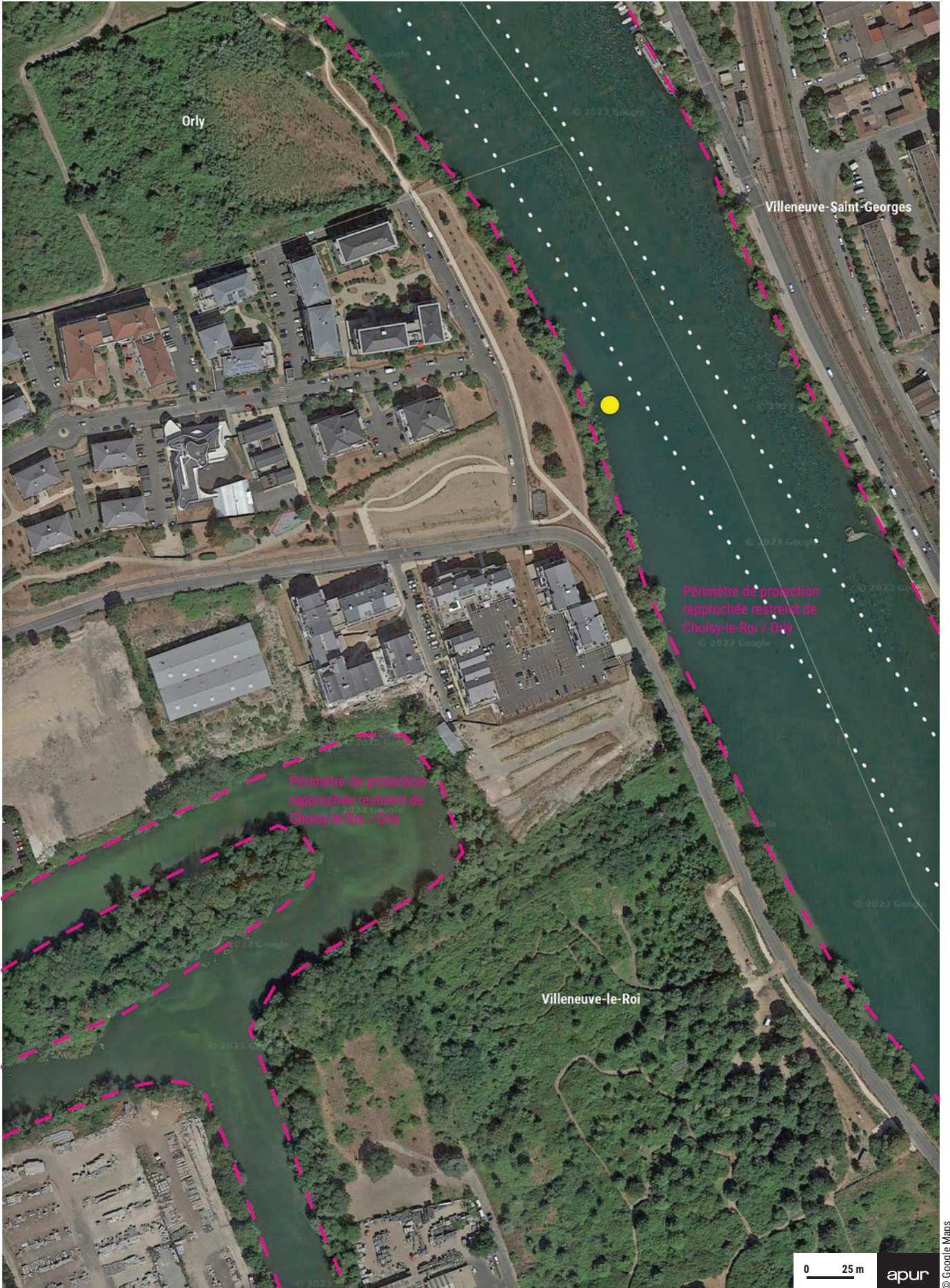
L'occupation et les usages

Sur les berges :

- Déjà aménagées : cheminements, bancs...

Sur le plan d'eau :

- Activités nautiques : voile, skis nautiques, modélisme naval...



Promenade des Mariniers

Villeneuve-le-Roi, Grand-Orly Seine Bièvre (T12), Val-de-Marne (CD94)

Le site est situé le long de la promenade des Mariniers, aménagée en 2018 par la ville de Villeneuve-le-Roi qui offre d'ores et déjà un lieu de détente au bord de l'eau. Il est accessible depuis le centre-ville depuis une « Coulée verte » de plus de 3 ha. La ville étudie également la possibilité de connecter au nord la darse à la Seine et ainsi valoriser l'espace naturel de la Pierre Fitte.



Parc de la « promenade des Mariniers » le long des berges de Seine



Coulée Verte reliant le centre-ville à la Seine à proximité du site de baignade identifié

La navigation

- Activité portuaire et navigation commerciale importante.
- Près de 12000 bateaux / an.
- Chenal proche de la berge pour les bateaux montants.
- Études de trajectographie à prévoir.
- Zone autorisée à la navigation rapide et au ski nautique du PK 153,704 au PK 155,272 tous les jours de 12 heures au coucher du soleil (modification du RPP obligatoire).

L'environnement et le patrimoine

- À proximité de l'espace naturel de la Pierre Fitte situé à l'amont du site.

La qualité de l'eau

- Dans le périmètre de protection rapprochée restreint de Choisy-le-Roi / Orly.
- Site à 500 m à l'aval de la prise d'eau de l'usine d'Orly.
- Étude hydrogéologique nécessaire.
- Dans le périmètre étudié par le SIAAP de 2018.
- Nécessitant la mise en œuvre du plan d'action Baignade en Marne et en Seine.
- Campagne de mesure de la qualité de l'eau menée par le CD94 point SEINE B.1.
- Seuil du classement de la qualité de l'eau « suffisante » atteint ponctuellement par temps sec ; dépassements des seuils par temps de pluie.

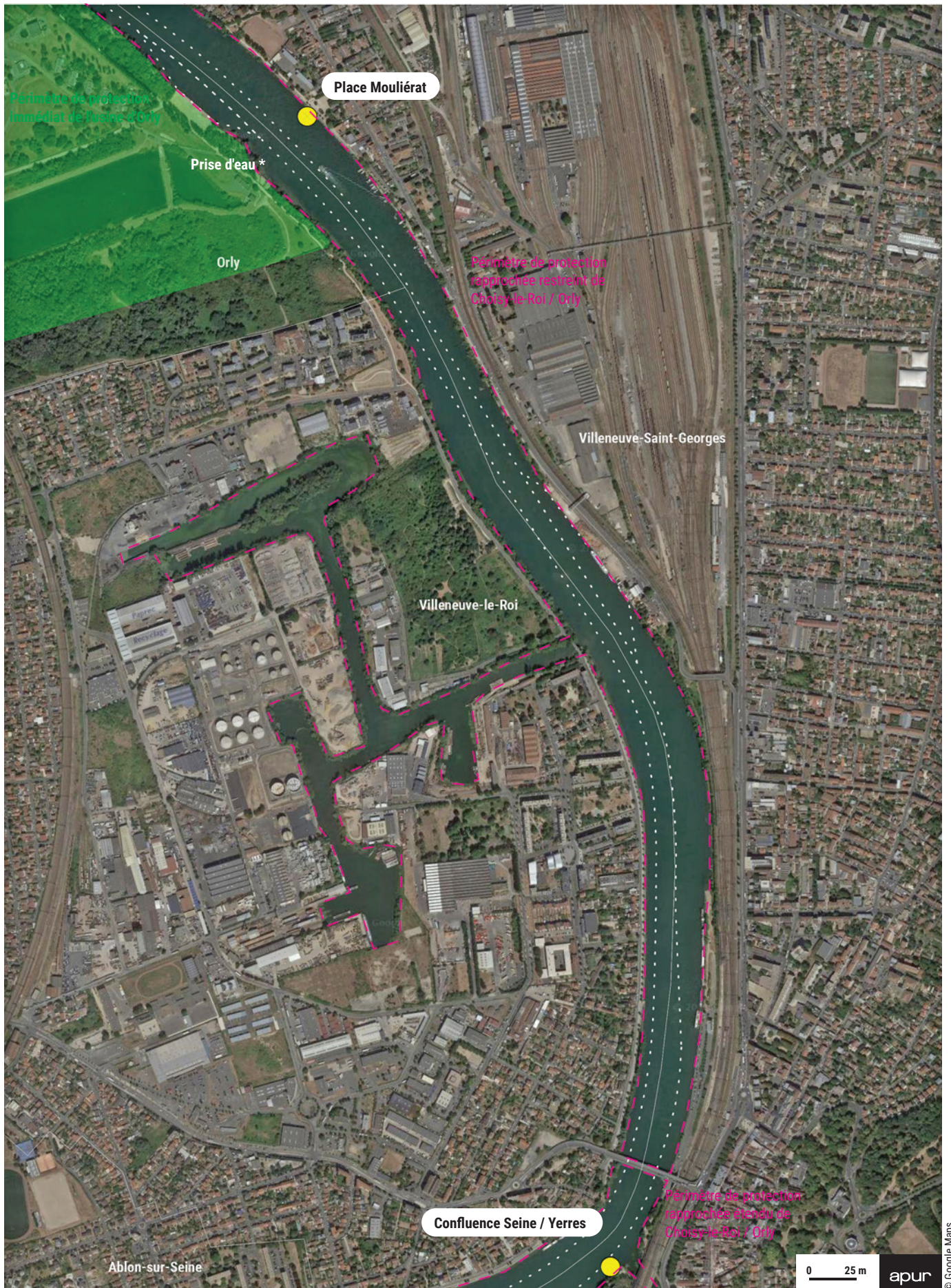
L'occupation et les usages

Sur les berges :

- Parc « promenade des Mariniers ».

Sur le plan d'eau :

- Pratique de ski nautique à Villeneuve Saint-Georges / Orly.



Confluence Seine / Yerres - Place Mouliérat

Villeneuve-Saint-Georges, Grand-Orly Seine Bièvre (T12), Val-de-Marne (CD94)

Deux sites de baignade sont en réflexion à ce jour à Villeneuve-Saint-Georges, l'un au nord dans le prolongement de la place Mouliérat mobilisée notamment lors de la fête de l'eau, l'autre au sud, à la confluence de la Seine et l'Yerres en lien avec un projet de parc porté par la ville. Une liaison fluviale en Seine amont jusqu'à Paris est à l'étude.



Parcelle identifiée à la confluence de la Seine et de l'Yerres



Place Mouliérat

La navigation

- Navigation commerciale importante.
- Trafic : 12 000 bateaux par an.

Pour le site de la confluence :

- Études de trajectographie à prévoir zone en courbe et proche du chenal de navigation (bateaux avalants).

Pour le site de la place Mouliérat :

- Études de trajectographie à prévoir, zone autorisée à la navigation rapide et au ski nautique.

L'environnement et le patrimoine

- ZNIEFF type II Vallée de Seine de Saint-Fargeau.
- À proximité de la ZNIEFF Basse Vallée de l'Yerres.
- Site classable ENS.
- Concerné par un réservoir de biodiversité au SRCE et un espace naturel en ville.

La qualité de l'eau

- Dans le périmètre étudié par le SIAAP depuis 2018.
- Campagne de mesure de la qualité de l'eau (CD94). Point Seine B.0.1 à l'amont du site de la confluence et Seine B.1.1 pour le site de la place Mouliérat.
- Périmètres de protection étendu et rapproché de Choisy-le-Roi / Orly.
- Le site à l'aval est en face de la prise d'eau.
- **Place Mouliérat** : Seuil du classement de la qualité de l'eau « suffisante » atteint ponctuellement par temps sec ; dépassements des seuils par temps de pluie.
- **Confluence Seine/Yerres** : Seuil du classement de la qualité de l'eau « suffisante » non-atteint par tout temps.

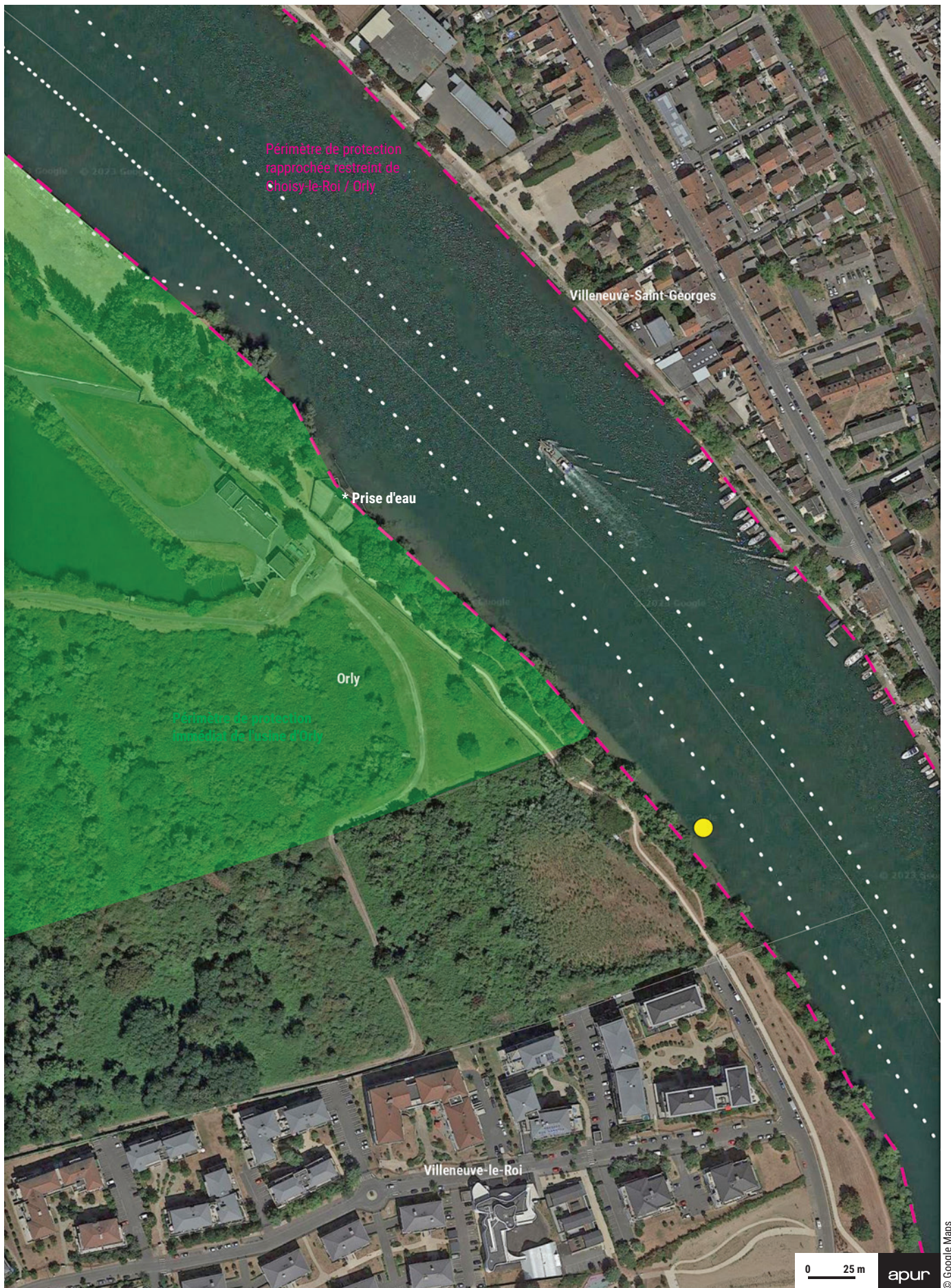
L'occupation et les usages

Sur les berges :

- Site situé entre le port de Villeneuve Saint-Georges et le projet de Vigneux-sur-Seine (site confluence).
- Place Mouliérat.
- Berges non accessibles pour les 2 sites.

Sur le plan d'eau :

- Pratique de ski nautique à Villeneuve Saint-Georges / Orly.



Périmètre de protection rapprochée restreint de Choisy-le-Roi / Orly

Villeneuve-Saint-Georges

* Prise d'eau

Orly

Périmètre de protection immédiat de l'usine d'Orly

Villeneuve-le-Roi

0 25 m

apur

© Google Maps

Chemin de halage / centre de production

Orly, Grand-Orly Seine Bièvre (T12), Val-de-Marne (CD94)

Le site de baignade, localisé sur les berges naturelles au sud d'Orly, est accessible aujourd'hui depuis la voie de Bouvray. Il s'intègre dans une réflexion plus large portée par la ville d'Orly autour de la création d'un parc naturel visant notamment à améliorer l'accessibilité aux berges de Seine via la création d'un cheminement doux depuis la gare des Saules et le long des voies ferrées.



Berge naturelle d'Orly, dans le prolongement nord de la promenade des Mariniers

© Apur - David Bourreau



Berge d'Orly, vue sur les berges de Villeneuve-Saint-Georges

© Apur - David Bourreau

La navigation

- Activité portuaire et navigation commerciale importante.
- Près de 12 000 bateaux / an.
- Études de trajectographie à prévoir : proche du chenal de navigation (bateaux montants).
- Zone autorisée à la navigation rapide et au ski nautique du PK 153,704 au PK 155,272 tous les jours de 12 h au coucher du soleil (modification du RPP obligatoire).

L'environnement et le patrimoine

- Site classé ENS en 2021.
- Site concerné par un réservoir de biodiversité au SRCE.
- Espace naturel en ville.
- La ville d'Orly porte un projet de parc urbain sur le secteur, dont une partie est concernée par le périmètre ENS, autour d'activités ludiques en lien avec la Seine. Consultation paysagère à venir.

La qualité de l'eau

- Dans le périmètre de protection rapprochée restreint de Choisy-le-Roi / Orly.
- Site à 300 m à l'aval de la prise d'eau de l'usine d'Orly. Étude hydrogéologique pour évaluer la compatibilité et les dispositions nécessaires à mettre en œuvre.
- Dans le périmètre étudié par le SIAAP de 2018.
- Nécessitant la mise en œuvre du plan d'action Baignade en Marne et en Seine.
- Campagne de mesure de la qualité de l'eau menée par le CD94 point SEINE B.1.
- Seuil du classement de la qualité de l'eau « suffisante » atteint ponctuellement par temps sec ; dépassements des seuils par temps de pluie.

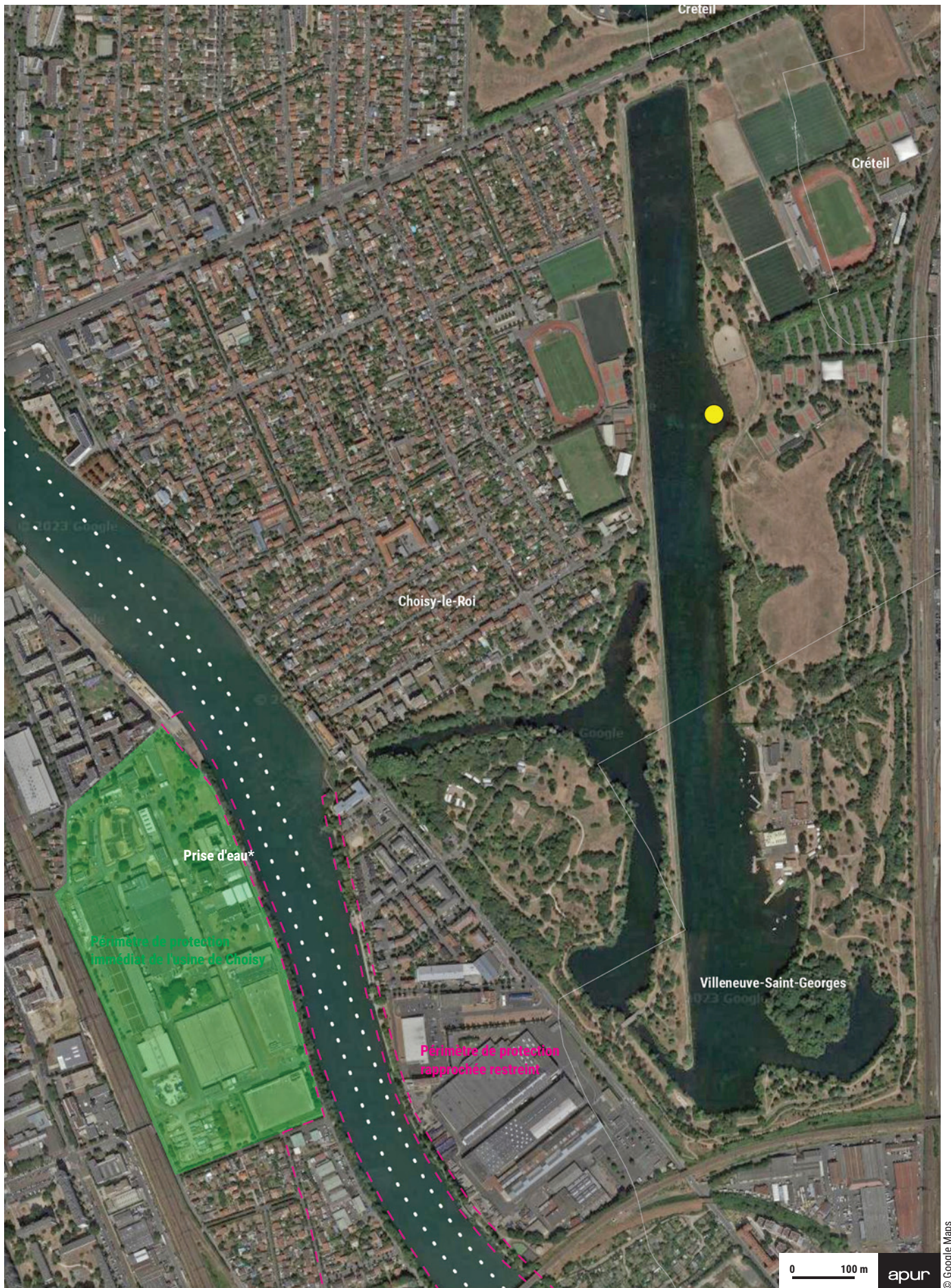
L'occupation et les usages

Sur les berges :

- Port d'Orly en RG, QUP au nord du site.

Sur le plan d'eau :

- Pratique de ski nautique.
- Présence de réseau immergé longitudinal.



Plaine sud du Parc Interdépartemental

Choisy-le-Roi, Grand-Orly Seine Bièvre (T12), Val-de-Marne (CD94)

Parmi les 2 sites identifiés lors de l'AMI de 2018, seul le site situé dans le plan d'eau de la plaine sud du Parc Interdépartemental des Sports de Choisy Paris Val-de-Marne fait l'objet d'études en vue d'ouvrir un site de baignade à l'été 2024. Ce site a par ailleurs ouvert un site d'entraînement de nage en eaux libres aux triathlètes depuis 2021. Le site quai des Gondoles sur les berges de Seine ne fait donc plus l'objet d'étude.

La navigation

- Aucune dans la darse du Parc des sports.

L'environnement et le patrimoine

- Pas de contrainte identifiée à ce jour.

La qualité de l'eau

- La darse du Parc des Sports de Choisy est alimentée par nappe alluviale, de qualité stable, et conforme au seuil de baignade.
- Seuil du classement de la qualité de l'eau « suffisante » atteint par tout temps.

L'occupation et les usages

Sur les berges :

- Plaine sud du parc.
- À proximité des terrains de tennis.

Sur le plan d'eau :

- La base nautique du Parc Interdépartemental des Sports de Choisy Paris Val-de-Marne dans le sud de la darse du parc : pratique de la voile, planche à voile, aviron, canoë-Kayak, triathlon et baignade à venir.



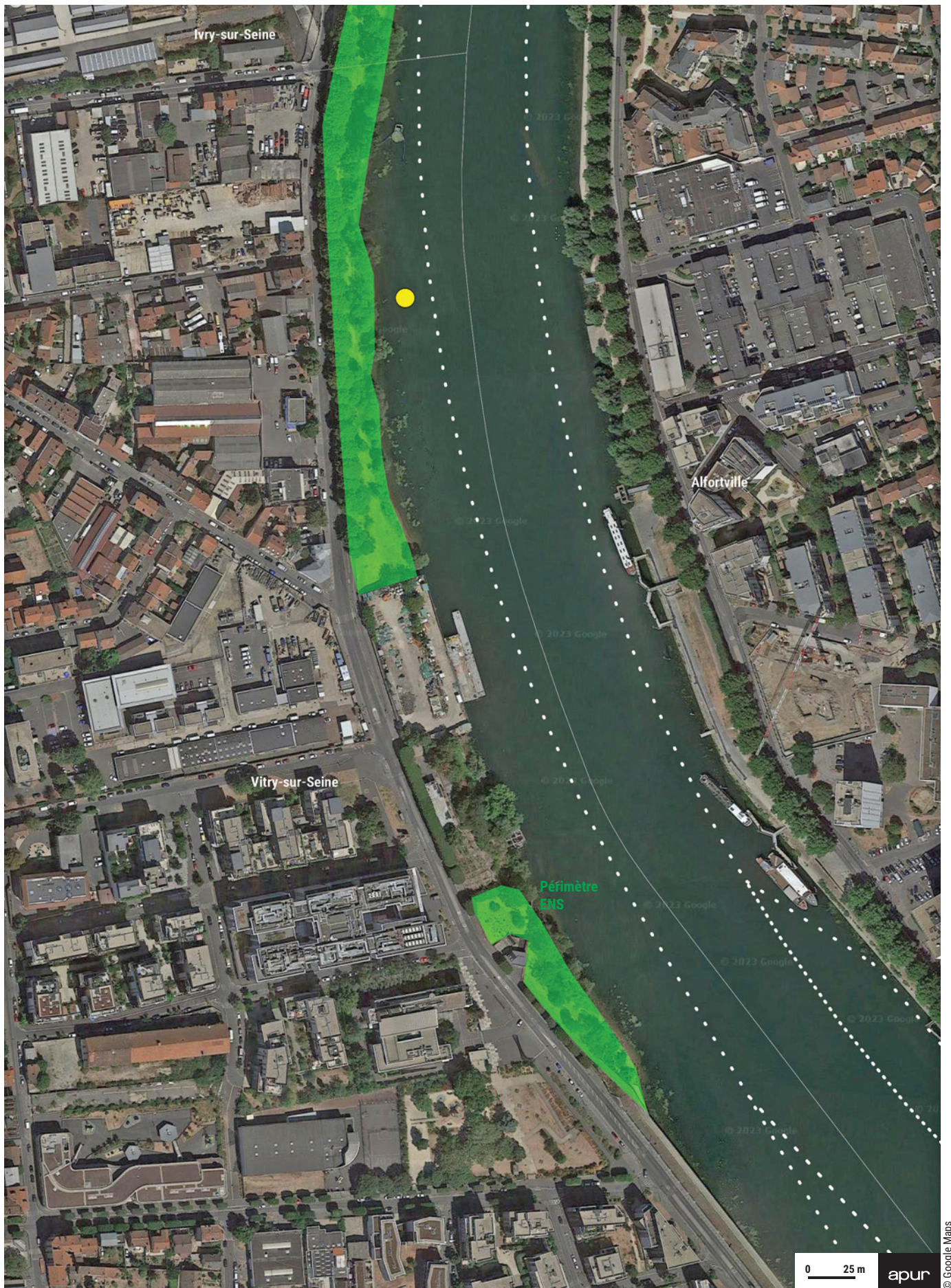
© parc-parisvaldemarne.fr

Mise à l'eau des triathlètes dans le plan d'eau de la plaine sud



© parc-parisvaldemarne.fr

Esquisse du projet de baignade dans le parc interdépartemental des sports



Grève de Vitry-Ivry

Vitry-sur-Seine, Ivry-sur-Seine, Grand-Orly Seine Bièvre (T12), Val-de-Marne (CD94)

Cet ancien site de baignade constitue un secteur de berges naturelles. La grève alluviale est constituée de part et d'autre d'une estacade non utilisée, d'une plage sud de 100 m et d'une plage nord de 480 m. La grève est classée Espace Naturel Sensible, des aménagements accueillants le public tels que des cheminements sont à l'étude par le département.



Plage nord, vue vers la confluence avec la Marne

© Apur - David Bourreau



Vue des berges au droit de l'estacade VNF non utilisée aujourd'hui

© Apur - David Bourreau

La navigation

- Trafic : 13 000 bateaux par an.
- Navigation commerciale importante.
- Étude de trajectographie à prévoir.
- Seine large, mais zone de baignade proche du chenal de navigation (bateaux montants).
- Sports nautiques mus à la force humaine et sports à voile autorisés.

L'environnement et le patrimoine

- Ancienne plage et baignade.
- Grève alluviale qui abrite des habitats et une flore typique des bords de rivières (cariçaias, prairies humides, roselière, grève sablo-graveleuse...).
- Estacade polluée, pas utilisée à ce jour.

La qualité de l'eau

- Dans le périmètre étudié par le SIAAP depuis 2018.
- Nécessitant la mise en œuvre du plan d'action Baignade en Marne et en Seine.
- Campagne de mesure de la qualité de l'eau menée par le CD94 dès l'été 2018. Point de mesure « SEINE.B.6.1 » à l'amont du site de baignade identifié.
- Seuil du classement de la qualité de l'eau « suffisante » non-atteint par tout temps.

L'occupation et les usages

Sur les berges :

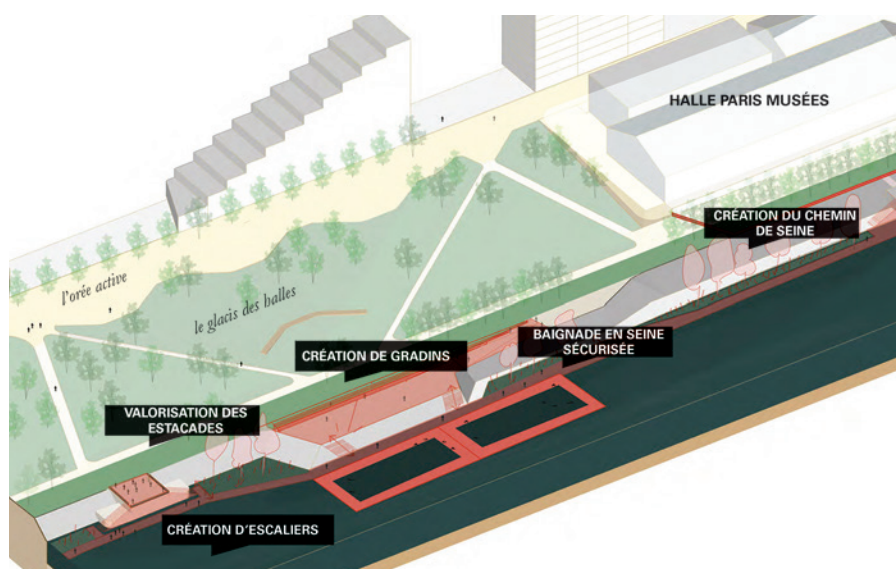
- Canalisation GRT gaz en RG.
- Port utilisé par Cemex jusqu'en 2022 à proximité et situé quai Auguste Guesde entre la rue Auguste Blanqui et la rue du Port à l'Anglais. Pas d'occupation prévue à ce jour.
- Ancienne estacade Morillon Corvol sous gestion HAROPA PORT (Agence Seine Amont) en rive droite.
- Port Alfortville Morville en rive gauche.



Glacis des Halles

Ivry-sur-Seine, Grand-Orly Seine Bièvre (T12), Val-de-Marne (CD94)

Proposé dans le cadre d'une mission d'étude partenariale pour la définition d'une stratégie de reconquête de la Seine à Ivry, le site de baignade envisagé à long terme fait partie d'un réaménagement global des berges : renforcement de la végétation dans le prolongement de l'Espace Naturel Sensible, chemin de Seine, renaturation de la berge avec la création d'un glacis en pente douce vers l'eau...



Axonométrie de principe sur le projet de baignade réalisée par BASE / Ville d'Ivry-sur-Seine

La navigation

- Navigation commerciale importante.
- Près de 13000 bateaux/an en transit par l'écluse du port à l'Anglais (2022).
- Étude de trajectographie à prévoir, proche du chenal de navigation (bateaux montants).
- Seine > 110 m de large.
- Sports nautiques mus à la force humaine et sports à voile autorisés.

L'environnement et le patrimoine

- La halle Paris Musées à l'aval et la halle Sagep sont protégées au PLU.
- Grève alluviale ENS à l'amont du site de baignade identifiée.

La qualité de l'eau

- Dans le périmètre étudié par le SIAAP depuis 2018.
- Nécessitant la mise en œuvre du plan d'action Baignade en Marne et en Seine.
- Point de mesure « SEINE.B.6.1 » (Campagne portée par le CD94) à proximité et à l'amont du site de baignade identifié.
- Absence de prélèvement à ce jour aux abords immédiats.

L'occupation et les usages

Sur les berges :

- Compatible avec le Schéma d'Orientations de Berges (SOB) élaboré par HAROPA PORT conjointement avec VNF.
- Estacade en amont. Un travail est à poursuivre avec VNF pour adapter les préconisations avec le schéma des berges de la ville et le projet Ivry Confluences (pas d'accès voiture).
- La berge et le plan d'eau sont gérés par VNF en superposition avec le CD94.
- La présence de VNF et HAROPA PORT / Paris au comité partenarial de l'étude sur la stratégie de reconquête de la Seine (étude Base) ainsi que le département et la MGP qui ont des compétences sur les berges, a permis de partager les enjeux urbains et engager une discussion sur le devenir de cet espace.



Quai Henri Pourchassé, Ivry-sur-Seine

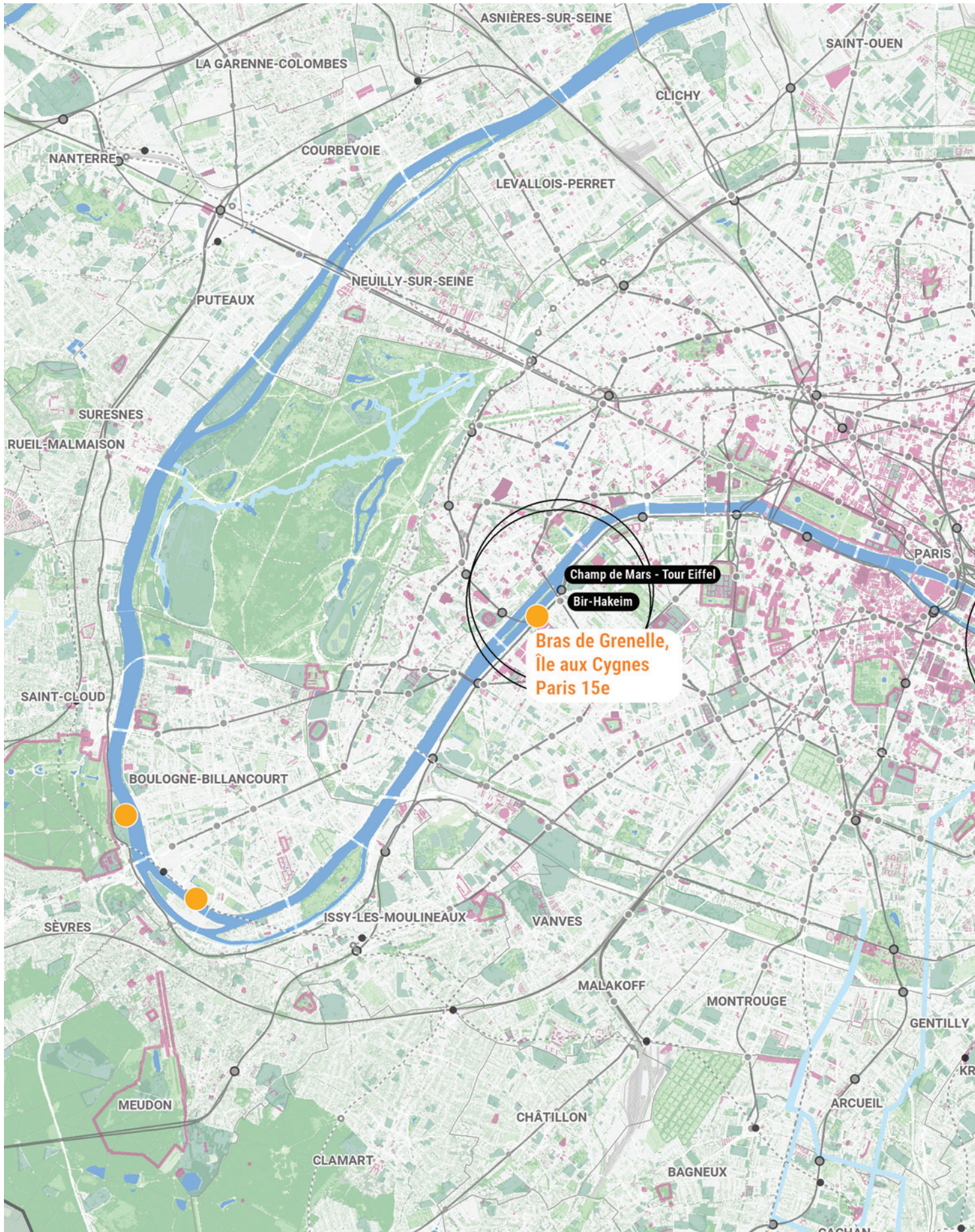


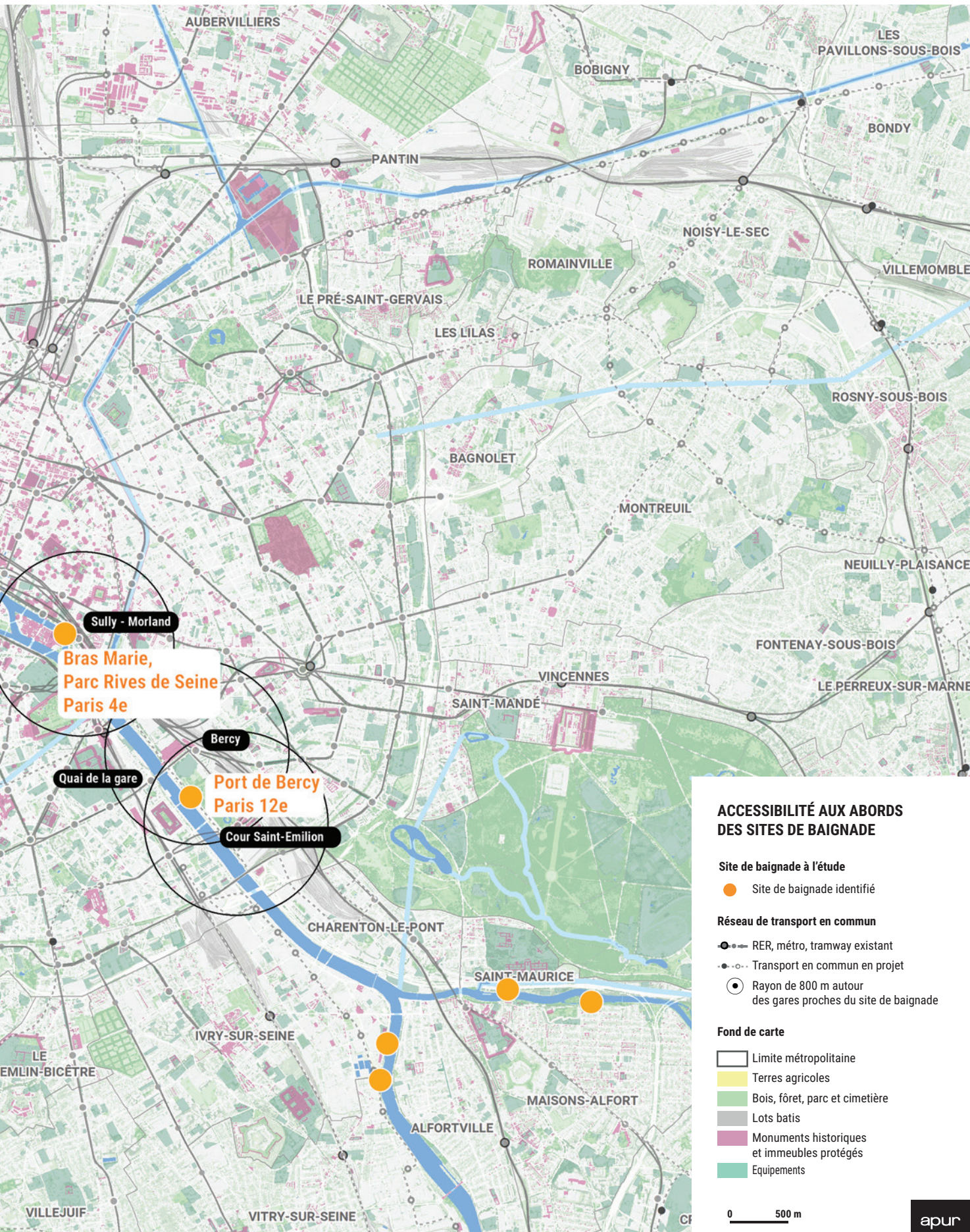


3. LES SITES DE BAIGNADE DANS PARIS



© Emilie Chaix - Ville de Paris





ACCESSIBILITÉ AUX ABORDS DES SITES DE BAINADE

Site de baignade à l'étude

● Site de baignade identifié

Réseau de transport en commun

- RER, métro, tramway existant
- Transport en commun en projet
- Rayon de 800 m autour des gares proches du site de baignade

Fond de carte

- Limite métropolitaine
- Terres agricoles
- Bois, forêt, parc et cimetière
- Lots bâtis
- Monuments historiques et immeubles protégés
- Equipements

0 500 m





Port de Bercy

Paris 12^e

Envisagée à l'été 2025 en deux bassins de part et d'autre de la passerelle Simone de Beauvoir, la baignade serait délimitée par des pontons de mises à l'eau et par un ouvrage de protection côté Seine. Les services annexes (douches, sanitaires) seraient implantés sur la berge. Le site est à proximité du parc de Bercy et sur la partie du port de Bercy dédiée à l'animation et aux loisirs.



CC-Jean-Pierre Dalbéra 2.0

Berge rive droite, site de baignade à l'aval et à l'amont de la passerelle



CC-Ralf. treinen

Port de Bercy à l'amont de la passerelle Simone de Beauvoir

La navigation

- Zone de manœuvre de convois en rive droite à l'amont du pont de Bercy, zone d'évitage et zone de manœuvres des bateaux-écoles.
- Navigation importante, mais dans un secteur où la Seine est large.
- Étude de co-activité entre la navigation et la baignade en cours.
- Trafic : 15 000 bateaux par an ; 100 bateaux / jour cumulé dans les 2 sens de navigation (été 2023).
- Navigation commerciale importante
- Études de trajectographie en cours : proche du chenal de navigation (bateaux avalants).

L'environnement et le patrimoine

- Pas de contrainte particulière.

La qualité de l'eau

- Dans le périmètre étudié par le SIAAP depuis 2018.
- Nécessitant la mise en œuvre du plan d'action Baignade en Marne et en Seine.
- Campagne de mesure de la qualité de l'eau menée par la Ville de Paris et Eau de Paris depuis l'été 2015. Point de mesure « Pont de Tolbiac RD » à l'amont du site de baignade identifié.
- Seuil du classement de la qualité de l'eau « suffisante » atteint ponctuellement par temps sec ; dépassements des seuils par temps de pluie.

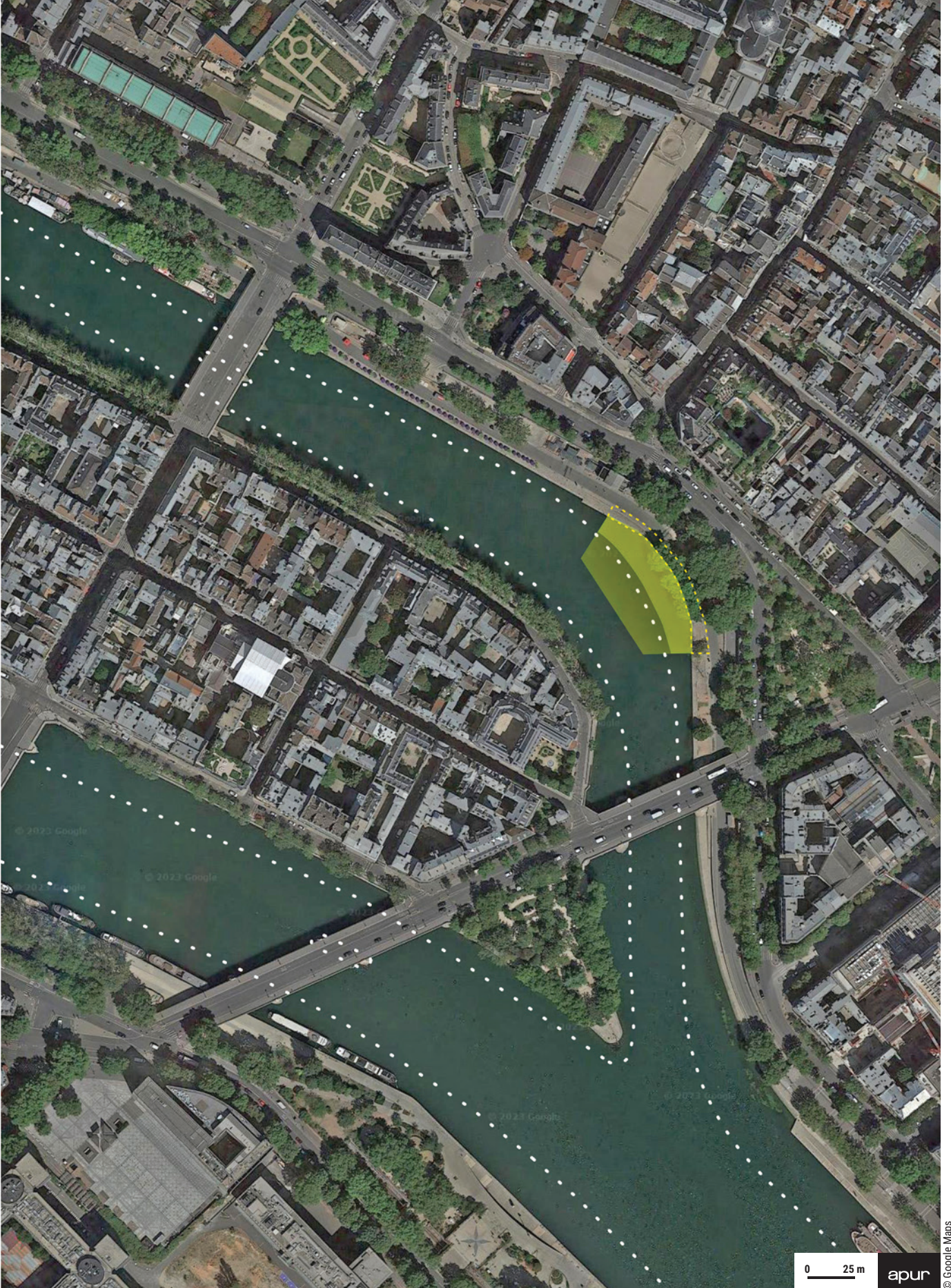
L'occupation et les usages

Sur la berge :

- COT avec HAROPA PORT / Paris.
- Compatible avec les orientations du Schéma d'Orientations des Berges dans Paris Intra-Muros approuvé en 2019 par HAROPA PORT Paris (port animation-loisirs).

Sur le plan d'eau :

- 2 emplacements d'animation et de loisirs et de 2 escales de courte durée à l'amont.
- 1 zone de logistique urbaine fluviale et 1 poste de transit de matériaux à l'aval.



Bras Marie, Parc Rives de Seine

Paris 4^e

Un dispositif léger, composé d'une rampe de mise à l'eau et d'une ligne de bouée amovible est envisagé dans le bras Marie durant la période estivale. Les services annexes (douches, sanitaires) démontables seraient implantés sur la berge. 6 dimanches de l'été 2023 ont permis de préfigurer le site de baignade prévu à l'été 2025.



Quai des Célestins

© Apur



Baignade dans le bras Marie, été 2023

© Guillaume Bontemps / Ville de Paris

La navigation

- Trafic très important, plus de 200 bateaux par jour, incompatible avec une baignade sans dispositif particulier.
- Navigation commerciale importante.
- Chenal de navigation étroit.
- Baignade impossible sans arrêt de navigation.

L'environnement et le patrimoine

- Site inscrit (protection État).
- Site inscrit sur la liste du patrimoine mondiale de l'Unesco.
- Site à proximité du plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais.

La qualité de l'eau

- Dans le périmètre étudié par le SIAAP depuis 2018.
- Nécessitant la mise en œuvre du plan d'action Baignade en Marne et en Seine.
- Campagne de mesure de la qualité de l'eau menée par la ville de Paris et Eau de Paris depuis l'été 2022.
- Seuil du classement de la qualité de l'eau « suffisante » atteint ponctuellement par temps sec ; dépassements des seuils par temps de pluie.

L'occupation et les usages

Sur les berges :

- Parc Rives de Seine.
- Secteur inscrit en zone rouge sur la cartographie des usages du SOB Paris intra-muros justifiée par la présence d'un perré incliné et d'un chenal proche de la berge. Les bateaux à passagers empruntent ce bras après avoir fait demi-tour en amont du bras.
- Aucune orientation envisagée sur ce secteur dans le cadre du SOB.
- Maisons des Célestins, restaurant et ouvrage RATP à proximité.

Sur le plan d'eau :

- Des bateaux et installations saisonnières à l'aval.



Bras de Grenelle, Île-aux-Cygnés

Paris 15^e

Située dans le bras de Grenelle, en face de l'Île-aux-Cygnés, le site de baignade à l'étude prévoit un dispositif léger d'aménagement du plan d'eau. La baignade est prévue dès l'été 2025. Un ponton de mise à l'eau flottant est prévue pour accéder à la Seine ; les services annexes (douches, sanitaires) démontables seraient implantés sur la berge.



Photomontage de la baignade envisagée au port de Grenelle



Port de Grenelle, face à l'Île-aux-Cygnés

La navigation

- Faible et limitée, environ 70 bateaux par jour, un peu plus élevé le samedi (étude de comptage estivale 2023, VNF).
- Chenal de navigation étroit.
- Baignade impossible sans arrêt de navigation.

L'environnement et le patrimoine

- Site inscrit et à proximité de 2 sites classés : Trocadéro et Champs de Mars.

Au regard de la qualité de l'eau

- Dans le périmètre étudié par le SIAAP depuis 2018.
- Nécessitant la mise en œuvre du plan d'action Baignade en Marne et en Seine.
- Campagne de mesure de la qualité de l'eau menée par la Ville de Paris et Eau de Paris depuis l'été 2022. Point de mesure « Pont de Bir Hakeim » à l'amont.
- Seuil du classement de la qualité de l'eau « suffisante » atteint ponctuellement par temps sec ; dépassements des seuils par temps de pluie.

L'occupation et les usages

Sur les berges :

- Nécessité d'une COT avec HAROPA Port Paris.
- Canalisation GRT gaz en rive gauche.
- Terre plein événementiel et logistique, parking visiteurs HAROPA Port.

Sur le plan d'eau :

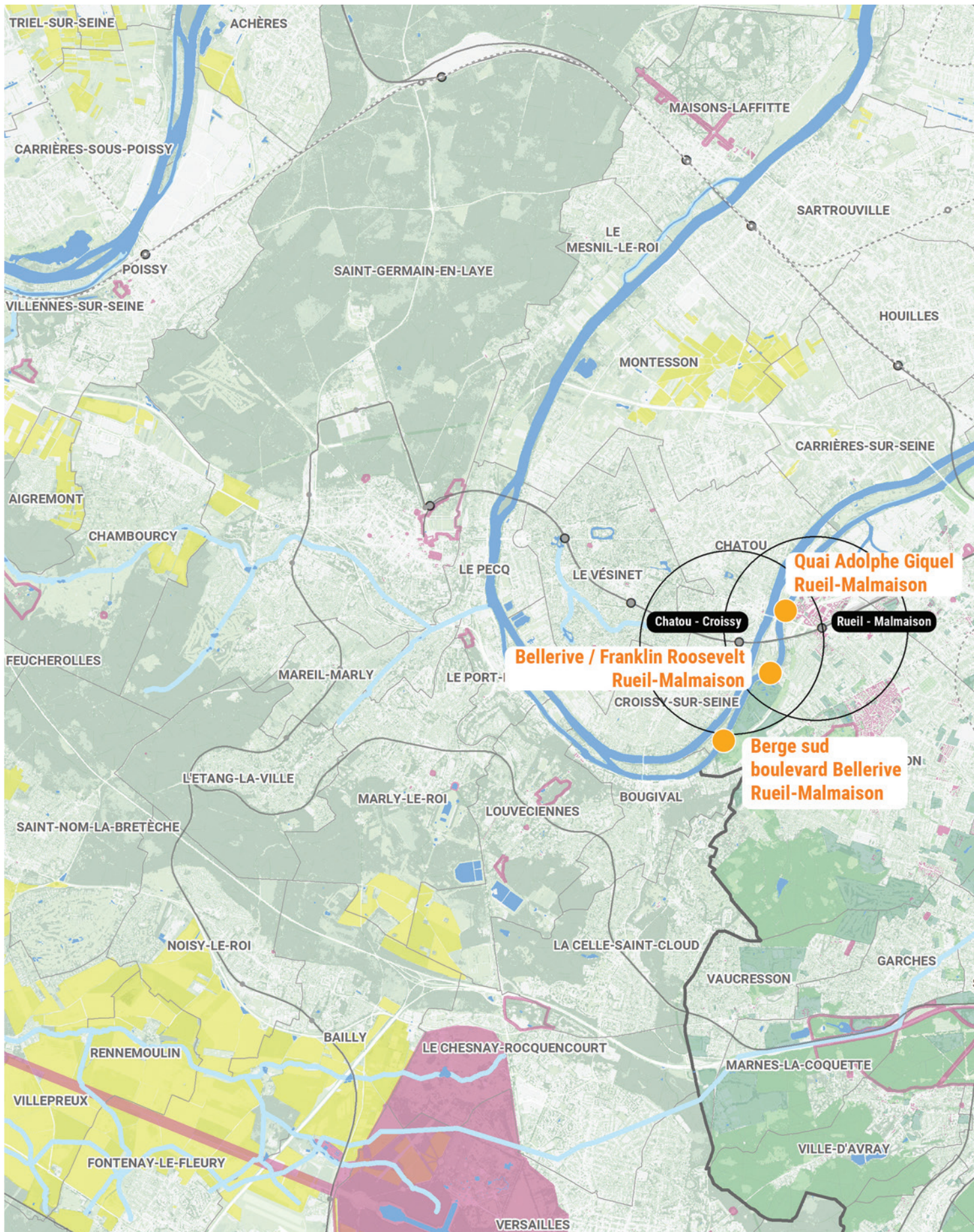
- Escales de Grenelle dont une escale logistique en journée.
- Activité de dîner/croisière et escale de l'Île-aux-Cygnés.
- Au titre des orientations du SOB « bassin préférentiel pour l'accueil d'événements nautiques ».

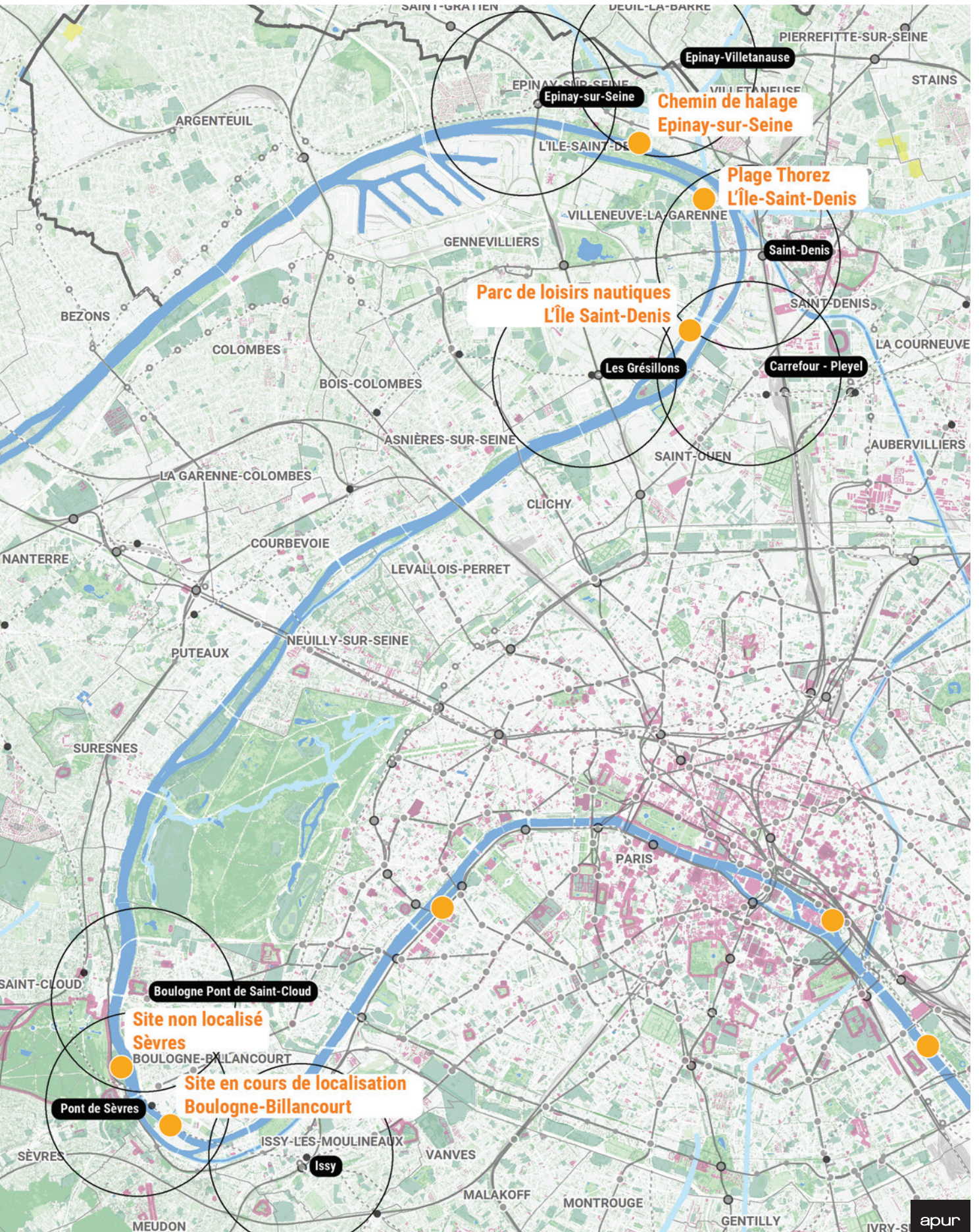
Ces éléments de projet seront soumis à la validation des services de l'État compétents





4. LES SITES DE BAINNADE EN SEINE AVAL







Site de baignade en cours de localisation

Boulogne-Billancourt, Grand Paris Seine Ouest (T3), Hauts-de-Seine (CD92)

La ville de Boulogne a manifesté son intérêt pour ouvrir un site de baignade par un courrier envoyé au préfet des Hauts-de-Seine. Sa localisation est en cours d'analyse. Plusieurs pistes sont évoquées : au niveau du port de Boulogne-Légrand, autour de l'île Seguin et du trapèze ou plus au nord à proximité du pont de Saint-Cloud.



La ZAC Seguin - Rives de Seine sur les anciens terrains Renault et le quartier du parc de Billancourt



Le quartier du pont de Sèvres. L'île Seguin avec la Seine Musicale.

La navigation

- Navigation commerciale importante.
- Plus de 16 000 bateaux en transit via l'écluse de Suresnes en 2022.
- Activité nautique autorisée dans le Règlement Particulier de Police Seine-Yonne.
- Étude de trajectographie à prévoir.

L'environnement et le patrimoine

- Plusieurs secteurs ENS : Berges de Seine quai du 4 septembre, Berges de Seine quai Alphonse le Gallo.
- À proximité des secteurs ENS de l'Île Monsieur et de l'Île Saint-Germain.

La qualité de l'eau

- Dans le périmètre étudié par le SIAAP depuis 2018.
- Nécessitant la mise en œuvre du plan d'action Baignade en Marne et en Seine.
- Campagne de mesure de qualité de l'eau à l'automne 2023 au niveau de l'Île de Monsieur menée par le CD92.
- Une campagne de mesure de la qualité de l'eau devra être mise en place une fois la localisation précisée.
- Prise d'eau de Suresnes à l'aval et périmètre de protection rapproché étendu localisé sur les berges aval de Boulogne.
- Absence de données sur la qualité de l'eau à ce jour.

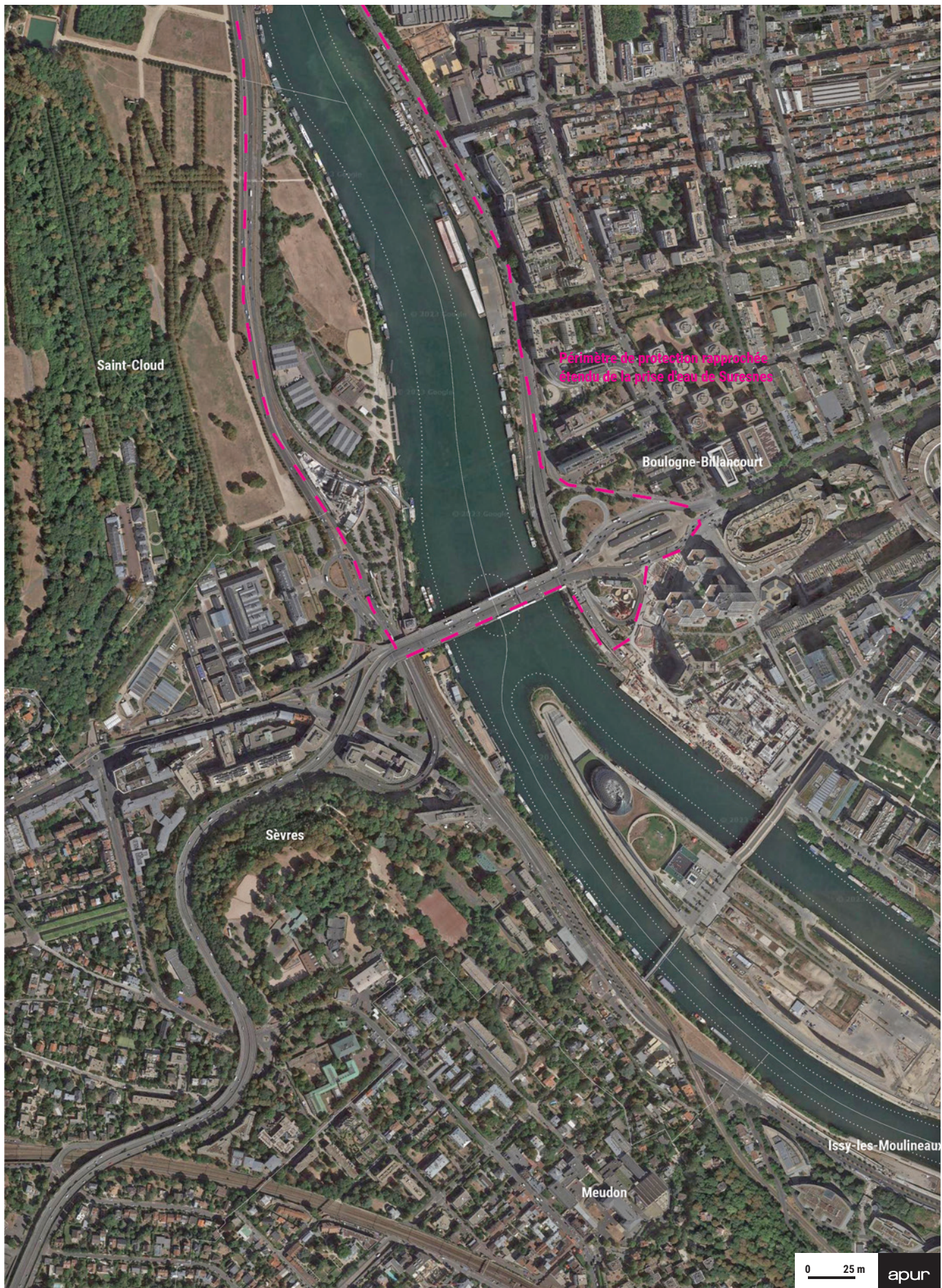
L'occupation et les usages

Sur les berges :

- COT avec HAROPA Port.
- Départementale D1 le long des berges.
- Ports urbains et estacades présents : bâtiments ; Quais à usages partagés et zones de stationnement.

Sur le plan d'eau :

- Club nautique « Voiles de Seine ».
- Bateaux logements.
- Activités économiques dont bateaux à passagers, établissements flottants, activités de loisirs (bateaux sans permis), escale de transport de passagers.



Site de baignade en cours de localisation

Sèvres, Grand Paris Seine Ouest (T3), Hauts-de-Seine (CD92)

Lors du copil baignade du 13 juillet 2023, la ville de Sèvres a manifesté son intérêt à ouvrir un site de baignade en héritage des Jeux de Paris 2024. Les éléments de la fiche devront être complétés avec les services de la ville en lien avec le département du 92. La localisation exacte du site de baignade n'est pas communiquée à ce jour.



Pontons de mise à l'eau de l'Île de Monsieur

© CD92, Jean-Luc Dolmaire



Vue aérienne du parc nautique départemental de l'Île de Monsieur

© CD92, Île de Monsieur Hauts-de-Seine

La navigation

- Navigation commerciale importante.
- Étude de trajectographie à prévoir.
- Plus de 16 000 bateaux en transit via l'écluse de Suresnes en 2022.
- Activité nautique autorisée dans le RPP.

L'environnement et le patrimoine

- Plusieurs secteurs ENS : Île de Monsieur et berges de Seine rue Troyon.
- Île de Monsieur en site classé.
- Berges en site inscrit à l'amont du pont de Sèvres.

La qualité de l'eau

- Dans le périmètre étudié par le SIAAP depuis 2018.
- Nécessitant la mise en œuvre du plan d'action Baignade en Marne et en Seine.
- Première campagne de mesure de qualité de l'eau à l'automne 2023 au niveau de l'Île de Monsieur. Une prochaine campagne est prévue à partir de mai 2024.
- Prise d'eau de Suresnes à l'aval et périmètre de protection rapproché étendu localisé sur les berges aval de Boulogne.

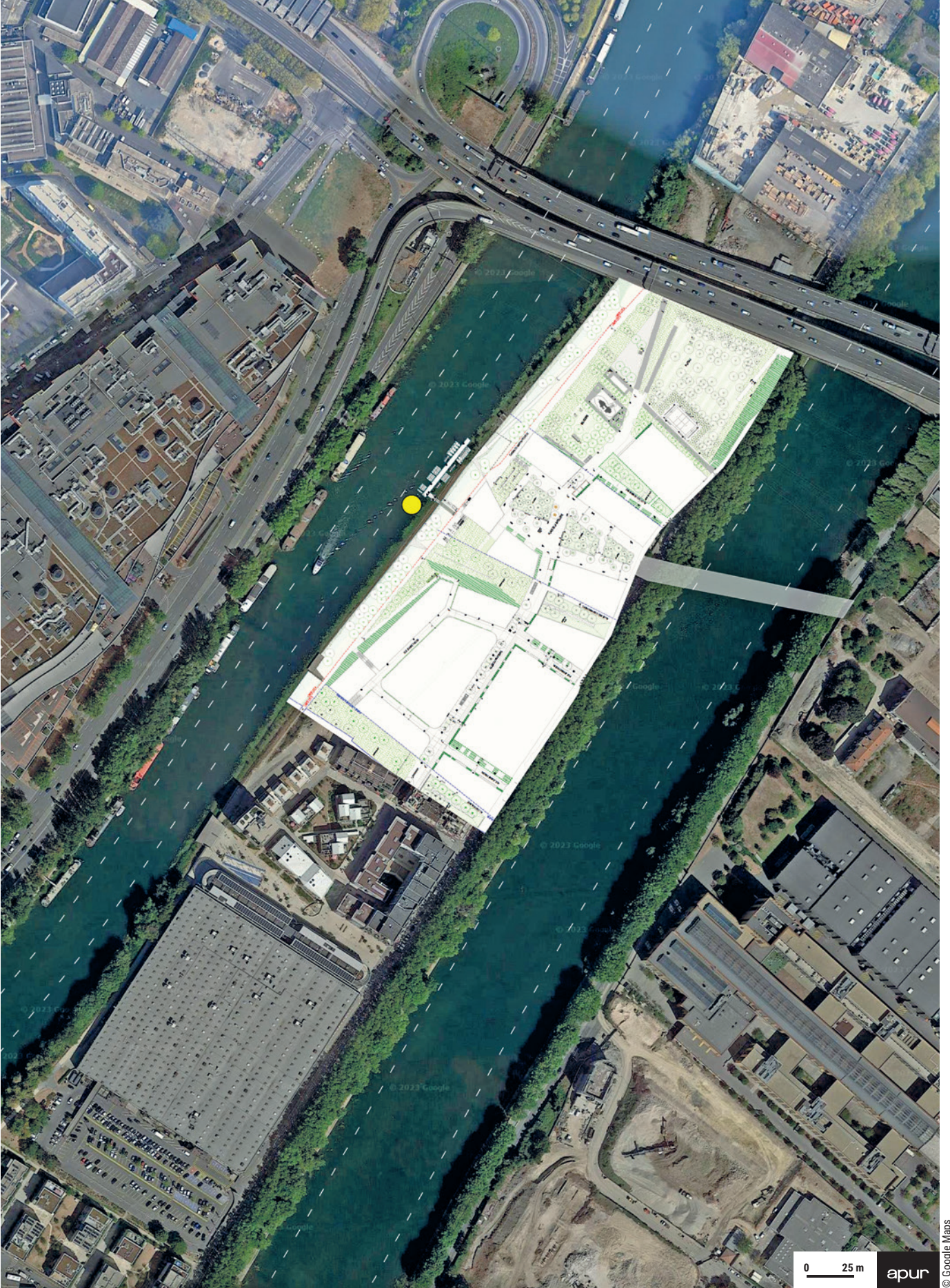
L'occupation et les usages

Sur les berges :

- Parc nautique départemental de l'Île de Monsieur au nord des berges de Sèvres.
- Parc du chemin de halage au sud des berges de Sèvres.
- Zone amont de l'Île de Monsieur sous gestion HAROPA Port, présence de bateaux passagers, 2 sites d'escale et occupation de terre plein par le Syndicat du Ru de Marivel.

Sur le plan d'eau :

- Activités nautiques en lien avec la base nautique de l'Île de Monsieur et la base nautique de voile de Boulogne-Billancourt.
- Bateaux-logements à l'aval et à l'amont du pont de Sèvres.



Parc de loisirs nautiques

Écoquartier fluvial, L'Île-Saint-Denis, Plaine Commune (T6), Seine-Saint-Denis (CD93)

Située dans le prolongement du ponton de mise à l'eau de la base nautique de l'écoquartier fluvial, cette baignade estivale s'inscrit dans le projet du parc de loisirs nautiques né de la volonté des collectivités de mailler sur un linéaire de 7 km du petit bras de Seine les sites : Rowing's Club à la pointe sud de L'Île-Saint-Denis ; la base nautique de l'écoquartier, le port Sisley à Villeneuve-la-Garenne ; la base nautique départementale de Gennevilliers...

La navigation

- Le bras secondaire est peu navigué mais faible largeur (40 m).
- Dragage et déplacement de bateaux stationnaires réalisés pour les JOP.
- Études de trajectographie à prévoir, site proche du chenal de navigation, bateaux montants et avalants dans cette partie du bras.
- Présence d'un quai de déchargement.
- Activités de sports nautiques.

L'environnement et le patrimoine

- Articulation avec les ambitions écologiques de l'Ecoquartier-fluvial et l'installation de la base nautique.

La qualité de l'eau

- Hors du périmètre étudié par le SIAAP en 2018.
- Suivi bactériologique porté par le CD93. Point de mesure « P1 - Écoquartier » situé au droit du site de baignade.
- Seuil du classement de la qualité de l'eau « suffisante » atteint par temps sec ; dépassements des seuils par temps de pluie.

L'occupation et les usages

Sur les berges :

- Articulation à trouver avec la programmation des activités nautiques prévues dans l'Ecoquartier-fluvial.
- Mutualisation à étudier entre les besoins d'une baignade estivale et l'équipement (base nautique) : vestiaire, restaurant, sanitaires...

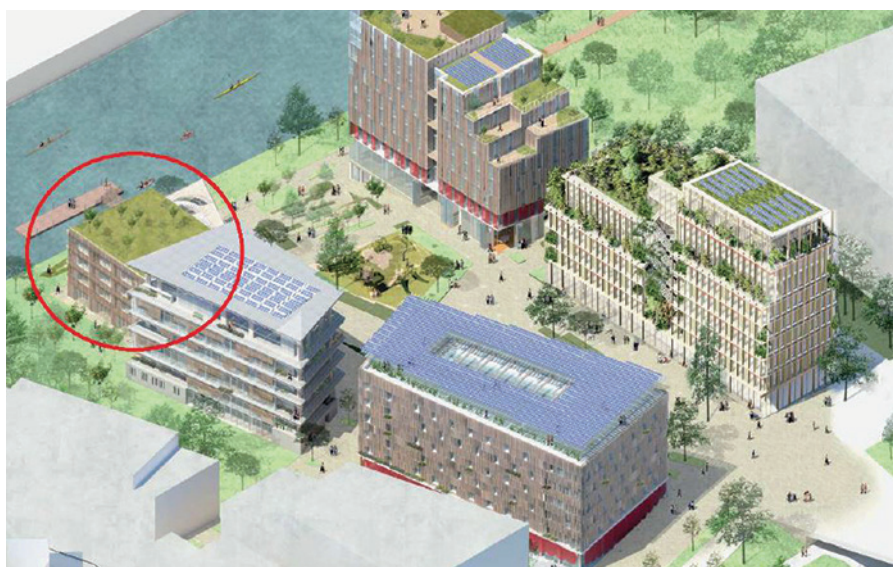
Sur le plan d'eau :

- Bateaux-logements en rive droite.
- Articulation avec les futures activités de la base nautique : canoë-Kayak, paddle...
- Création d'un parc de loisirs nautiques à l'étude par les collectivités dans le petit bras de l'Île-des-Vannes à Gennevilliers ; parcours de navigation fluviale du nord au sud avec « stop » possible à chaque ponton.



© Apur - David Boureau

Vue sur la berges du bras secondaire depuis le ponton à l'amont du site de baignade identifié



© Pichet-Legendre / NP2F architectes

Emplacement de la future base nautique de l'Ecoquartier fluvial



Plage Thorez

L'Île-Saint-Denis, Plaine Commune (T6), Seine-Saint-Denis (CD93)

Le site de baignade situé sur la plage Thorez dans le petit bras de L'Île Saint-Denis est le second site à l'étude de la ville. En lien avec la baignade envisagée à la future base nautique de l'écoquartier à l'amont, ce site s'inscrit également dans le projet d'un parc de loisirs nautiques multisites sur les 7 km de linéaire entre l'Île-des-Vannes ; Villeneuve-la-Garenne et Gennevilliers.



Plage Thorez lors de la fête de l'eau, Big Jump, juillet 2023



Plage Thorez

La navigation

- Le bras secondaire est peu navigué mais faible largeur à cet endroit-là (40 m).
- Dragage et déplacement de bateaux stationnaires réalisés pour les JOP.
- Études de trajectographie à prévoir : site proche du chenal de navigation, bateaux montants dans cette partie du bras.
- Présence d'un quai de déchargement.

L'environnement et le patrimoine

- Berges naturelles.
- Proximité avec le secteur ZNIEFF de la pointe aval de L'Île-Saint-Denis.
- Proximité avec le parc départemental de L'Île-Saint-Denis, Natura 2000.

La qualité de l'eau

- Hors du périmètre étudié par le SIAAP depuis 2018.
- Suivi bactériologique porté par le CD93. Point de mesure P2 - berge ouest situé à l'aval du site de baignade identifié.
- Seuil du classement de la qualité de l'eau « suffisante » atteint par temps sec ; dépassements des seuils par temps de pluie.

L'occupation et les usages

Sur les berges :

- Site très planté et végétalisé.

Sur le plan d'eau :

- En face des chantiers navals.
- En face du port Sisley occupé par des bateaux logement.
- Articulation avec les futures activités de la base nautique : canoë-Kayak, paddle...
- Création d'un parc de loisirs nautiques à l'étude dans le petit bras de l'Île-des-Vannes à Gennevilliers ; parcours de navigation fluviale du nord au sud avec « stop » possible à chaque ponton.



Chemin de halage

Épinay-sur-Seine, Plaine Commune (T6), Seine-Saint-Denis (CD93)

Entre le Pont d'Épinay et le boulevard Foch, près de 2 km de berges sont aménagées pour la promenade à pied et à vélo en bord de Seine. La ville souhaite porter un projet de baignade sur une partie de ce linéaire de berges. Elle est envisagée aujourd'hui comme une ligne d'eau délimitée par des bouées et accessible depuis les nombreux pontons et « plage » existants depuis le chemin de halage.



Plage enherbée le long du chemin de halage, Épinay-sur-Seine



Ponton aménagé le long de la Seine et du chemin de halage, Épinay-sur-Seine

La navigation

- Navigation commerciale importante.
- À proximité d'une courbe de la Seine et de l'entrée et sortie du canal Saint-Denis à l'amont qui génère un flux de trafic et de stationnement de bateaux.
- Batillage relativement important.
- Étude de trajectographie nécessaire.

L'environnement et le patrimoine

- Réflexion en cours portée par la Ville pour la protection, la valorisation et la gestion à des fins écologiques des berges de Seine.
- En face d'une Zone de Protection Spéciale (ZPS), d'une zone Natura 2000, et d'un secteur ZNIEFF sur L'Île Saint-Denis.

La qualité de l'eau

- Hors du périmètre étudié par le SIAAP depuis 2018.
- 2 rejets du SIAAP (Clichy et la Briche) à l'amont dont l'impact sur la baignade est à étudier.
- Collecteur Garge-Épinay, rejets et déversoirs d'orage identifiés à proximité du site de baignade potentiel.
- Suivi bactériologique porté par le CD93. Point de mesure P3 « chemin de halage » situé rue Ampère.
- Seuil du classement de la qualité de l'eau « suffisante » non-atteint par tout temps.

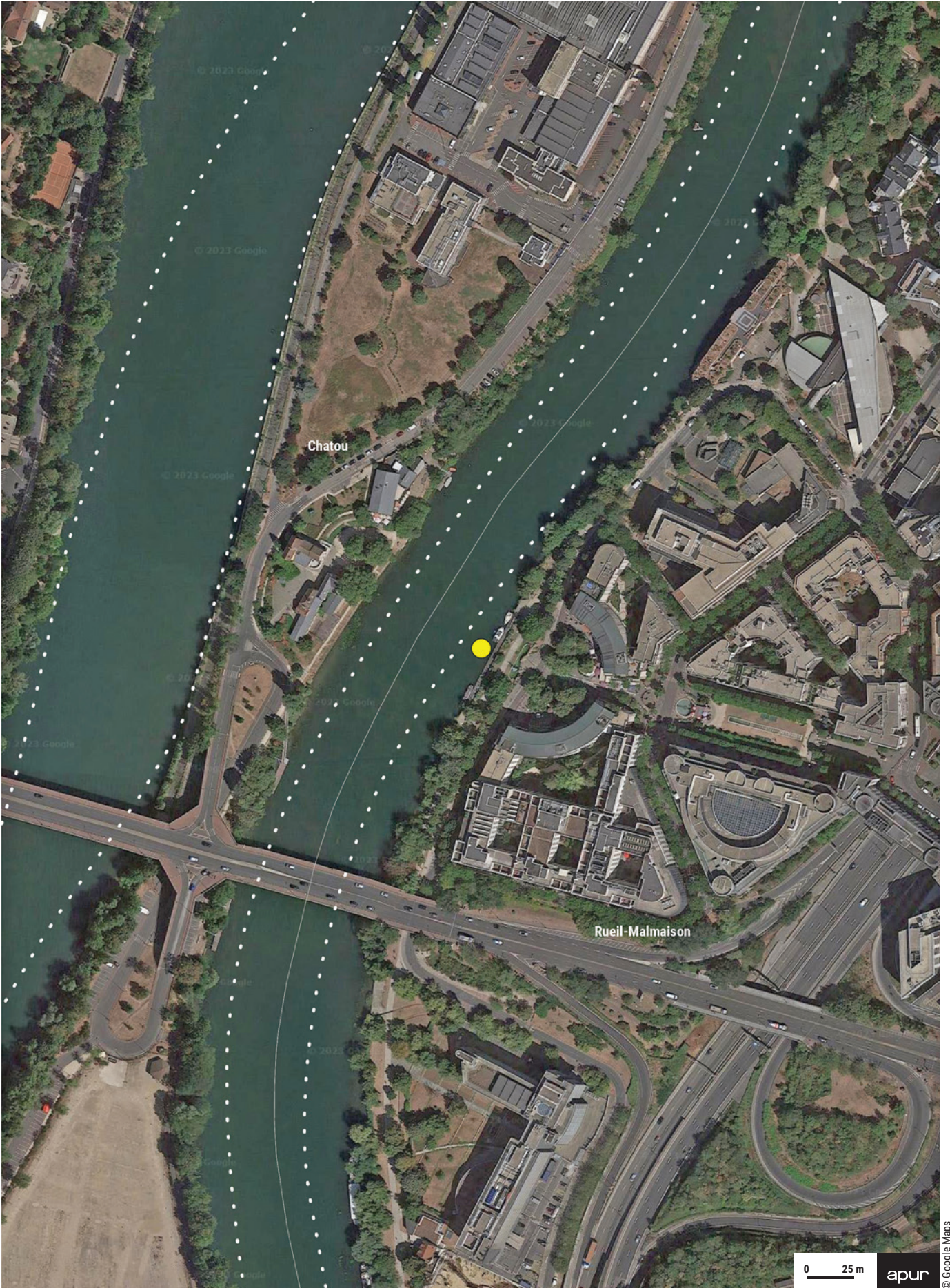
L'occupation et les usages

Sur les berges :

- Canalisation GRT gaz sur la RD.
- Port d'Épinay-sur-Seine dans le secteur identifié, Port d'Épinay la Briche occupé en partie par le SIAAP.

Sur le plan d'eau :

- Établissement flottant à l'amont du Pont d'Épinay.
- Présence de plusieurs pontons dans la zone permettant une mise à l'eau à étudier.



Quai Adolphe Giquel

Rueil-Malmaison, Paris Ouest La Défense (T4), Hauts-de-Seine (CD92)

Localisé dans le bras secondaire, en vis-à-vis de l'Île de Chatou, le site de baignade bénéficie d'un ponton d'accès à l'eau utilisé aujourd'hui par une halte fluviale et d'une promenade aménagée en bord de Seine dans la continuité du parc des impressionnistes au nord de la place des impressionnistes à l'est. Le site est accessible à pied depuis le centre-ville de Rueil.



Halte fluviale de Rueil-Malmaison



Berge haute, aménagée en promenade piétonne et dans la continuité de la place des Impressionnistes

La navigation

- Peu de navigation, bras secondaire de la Seine.
- Chenal étroit et faible distance de sécurité. Site se trouvant dans une courbe.
- Étude de trajectographie à prévoir : site proche du chenal de navigation
- À l'aval du port de Nanterre.
- Trafic : 4 350 bateaux par an.
- Proche de la halte fluviale : mouvements de bateaux de plaisance.

L'environnement et le patrimoine

- ENS des berges de Rueil.

La qualité de l'eau

- Site à l'aval du rejet de la station d'épuration de Seine Centre (Colombes).
- Hors du périmètre étudié par le SIAAP.
- Nécessitant la mise en œuvre d'études complémentaires et le cas échéant, un traitement local adapté.
- Suivi de la qualité de l'eau par le CD 92. Points de mesures : « 92.03 » au niveau du site localisé (2/semaine) et point « CD92. Pont de Chatou. BGRD » et « CD92. Pont de Chatou. BGRG » à l'amont du site (2/mois).
- Seuil du classement de la qualité de l'eau « suffisante » atteint ponctuellement par temps sec ; dépassements des seuils par temps de pluie.

L'occupation et les usages

Sur les berges :

- Canalisation GRT gaz à proximité du site.
- Berges hautes aménagées.

Sur le plan d'eau :

- Halte fluviale Rueil-Malmaison, articulation à trouver entre le point d'embarquement des croisières et la baignade.



© Google Maps

Bellerive / Franklin Roosevelt

Rueil-Malmaison, Paris Ouest La Défense (T4), Hauts-de-Seine (CD92)

En face de l'Île des Impressionnistes dans le bras de Marly, la baignade envisagée est située sur une berge naturelle. Le site est connecté à de nombreux espaces verts en lien avec la coulée verte et la promenade aménagée des berges disposant de quelques pontons d'accès sur l'eau, un golf Bluegreen à l'aval...



Ponton du boulevard de Bellerive

© Apur



Vue sur l'Île des Impressionnistes vers l'aval

© Apur

La navigation

- Peu de navigation, bras secondaire de la Seine.
- Étude de trajectographie à prévoir : site proche du chenal de navigation.
- À l'aval du port de Nanterre.
- Trafic : 4 350 bateaux par an.
- Canal étroit et faible distance de sécurité.
- Proche de la halte fluviale : mouvements de bateaux de plaisance.

L'environnement et le patrimoine

- ENS « Berges sud Boulevard Bellerive et abords ».
- ENS Plaine des Closeaux à proximité.

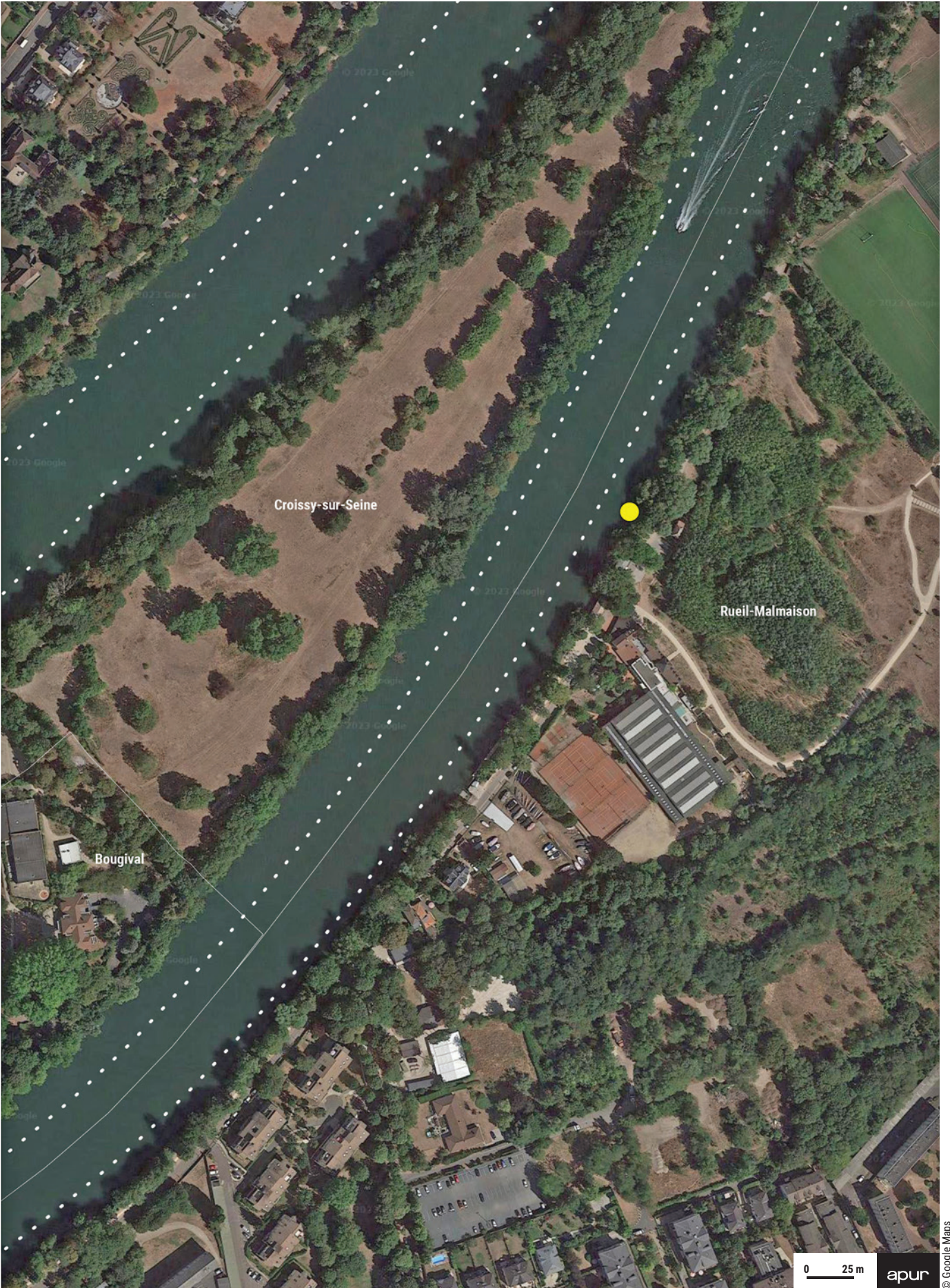
La qualité de l'eau

- Site à l'aval du rejet de la station d'épuration de Seine Centre (Colombes).
- Hors du périmètre étudié par le SIAAP.
- Nécessitant la mise en œuvre d'études complémentaires et le cas échéant, un traitement local adapté.
- Suivi de la qualité de l'eau par le CD 92. Points de mesures : « 92.02 » au niveau du site localisé (2/semaine).
- Seuil du classement de la qualité de l'eau « suffisante » atteint ponctuellement par temps sec ; dépassements des seuils par temps de pluie.

L'occupation et les usages

Sur les berges :

- Berges étroites, fin de la partie circulée du boulevard Bellerive.



Berges sud, boulevard Bellerive

Rueil-Malmaison, Paris Ouest La Défense (T4), Hauts-de-Seine (CD92)

Le site de baignade est situé le long des berges naturelles de Rueil et accessible uniquement par une promenade piétonne arborée et classée en espace naturel.

De nombreuses activités de loisirs sont à proximité : tennis, équitation, golf, foot... La partie sud de la promenade offre des dégagements sur la berge qui pourraient être mobilisés pour les commodités de la baignade.



Vue sur l'Île de la Chaussée depuis le site de baignade identifié, Rueil-Malmaison



Parking et maison de service à proximité du site de baignade identifié, Rueil-Malmaison

La navigation

- Peu de navigation, bras secondaire de la Seine.
- Chenal étroit et faible distance de sécurité. Site se trouvant dans une courbe.
- Études de trajectographie à prévoir : site proche du chenal de navigation.
- À l'aval du port de Nanterre.
- Trafic : 4 350 bateaux par an.
- Proche de la halte fluviale : mouvements de bateaux de plaisance.

L'environnement et le patrimoine

- ENS « Berges sud Boulevard Belle Rive et abords ».
- ENS Plaine des Closeaux.

La qualité de l'eau

- Site à l'aval du rejet de la station d'épuration de Seine Centre (Colombes).
- Hors du périmètre étudié par le SIAAP.
- Nécessitant la mise en œuvre d'études complémentaires et le cas échéant, un traitement local adapté.
- Suivi de la qualité de l'eau par le CD 92. Points de mesures : « 92.01 » au niveau du site localisé (2/semaine).
- Seuil du classement de la qualité de l'eau « suffisante » atteint ponctuellement par temps sec ; dépassements des seuils par temps de pluie.

L'occupation et les usages

Sur la berge :

- Canalisation GRT gaz à proximité.
- Base nautique Éric Tabarly à l'aval.

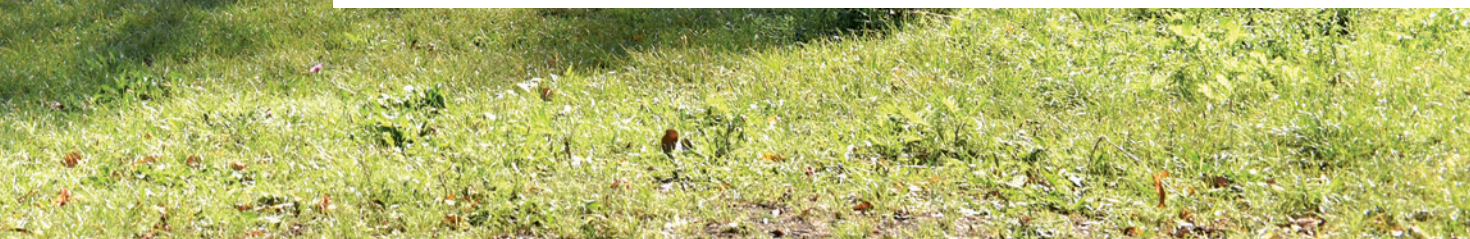
Sur le plan d'eau :

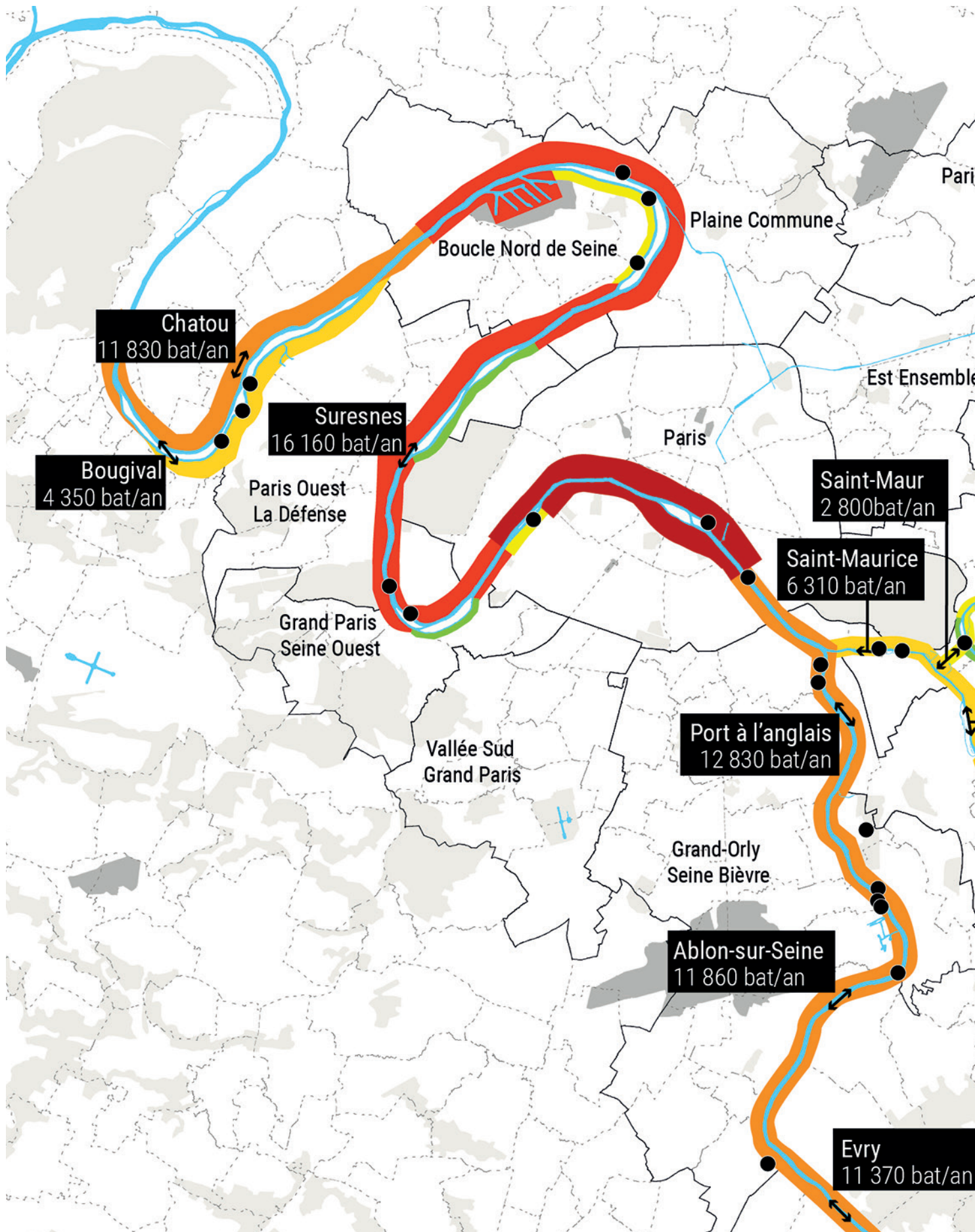
- Mise à l'eau pour les bateaux et ponton à l'aval.

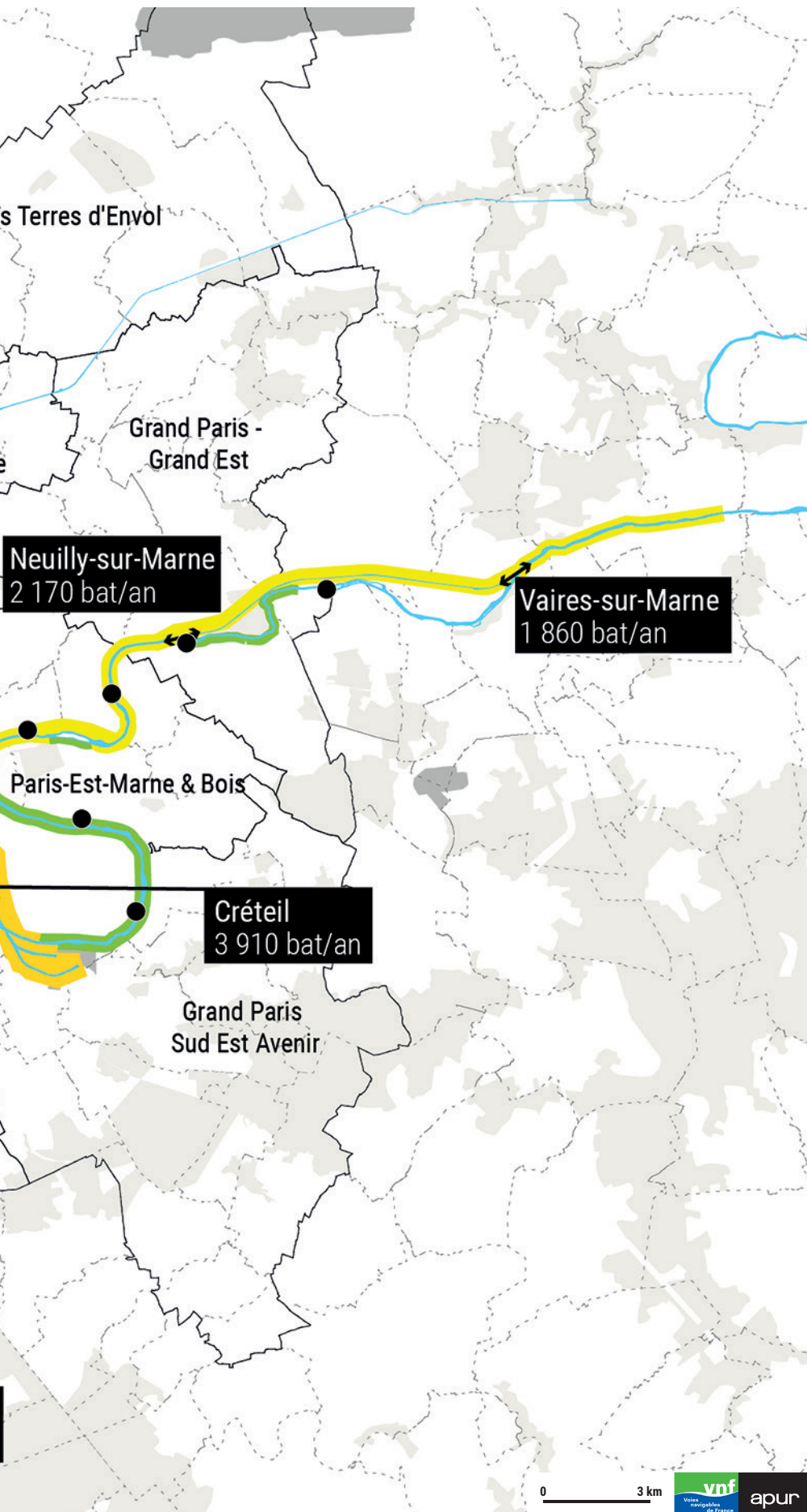


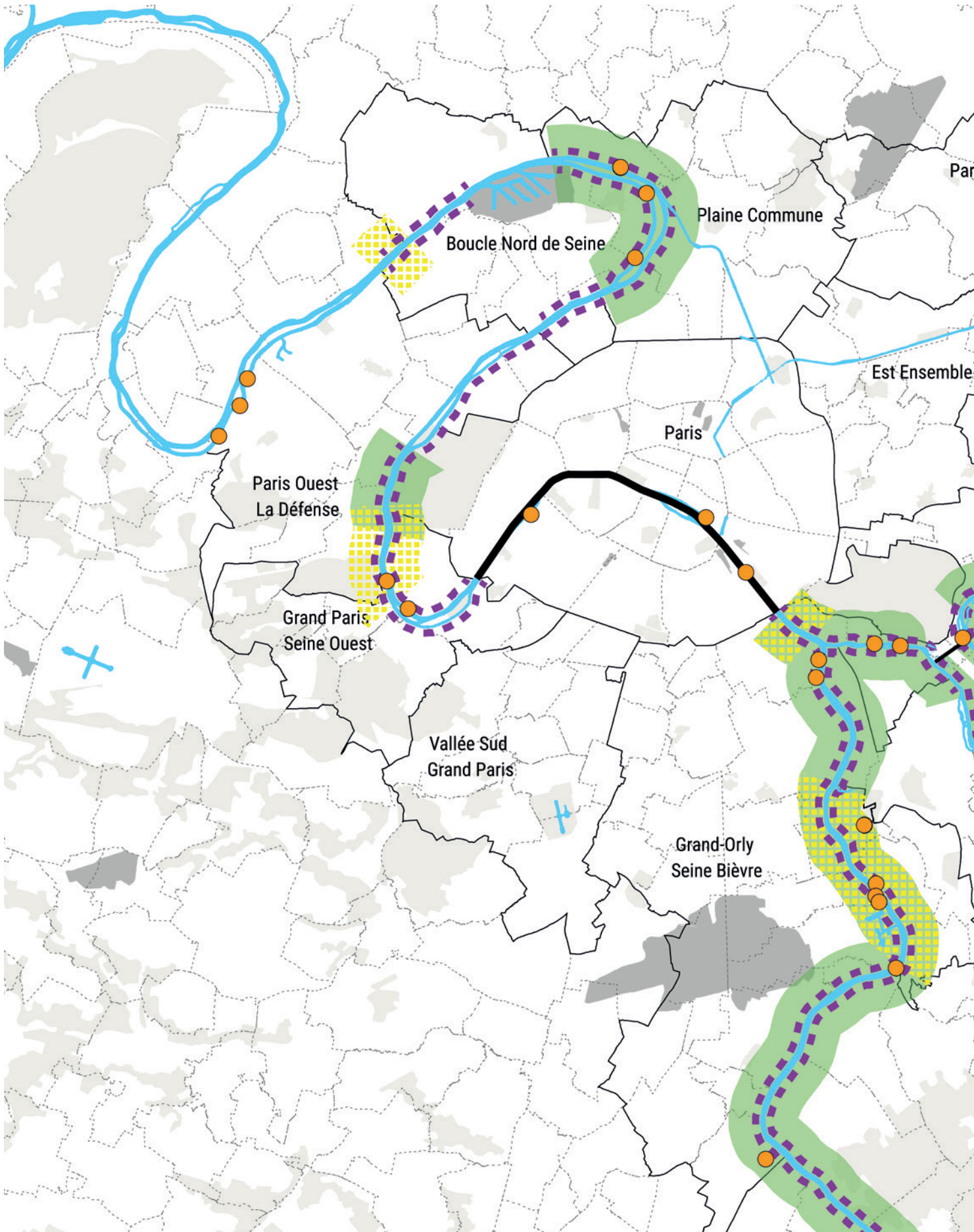


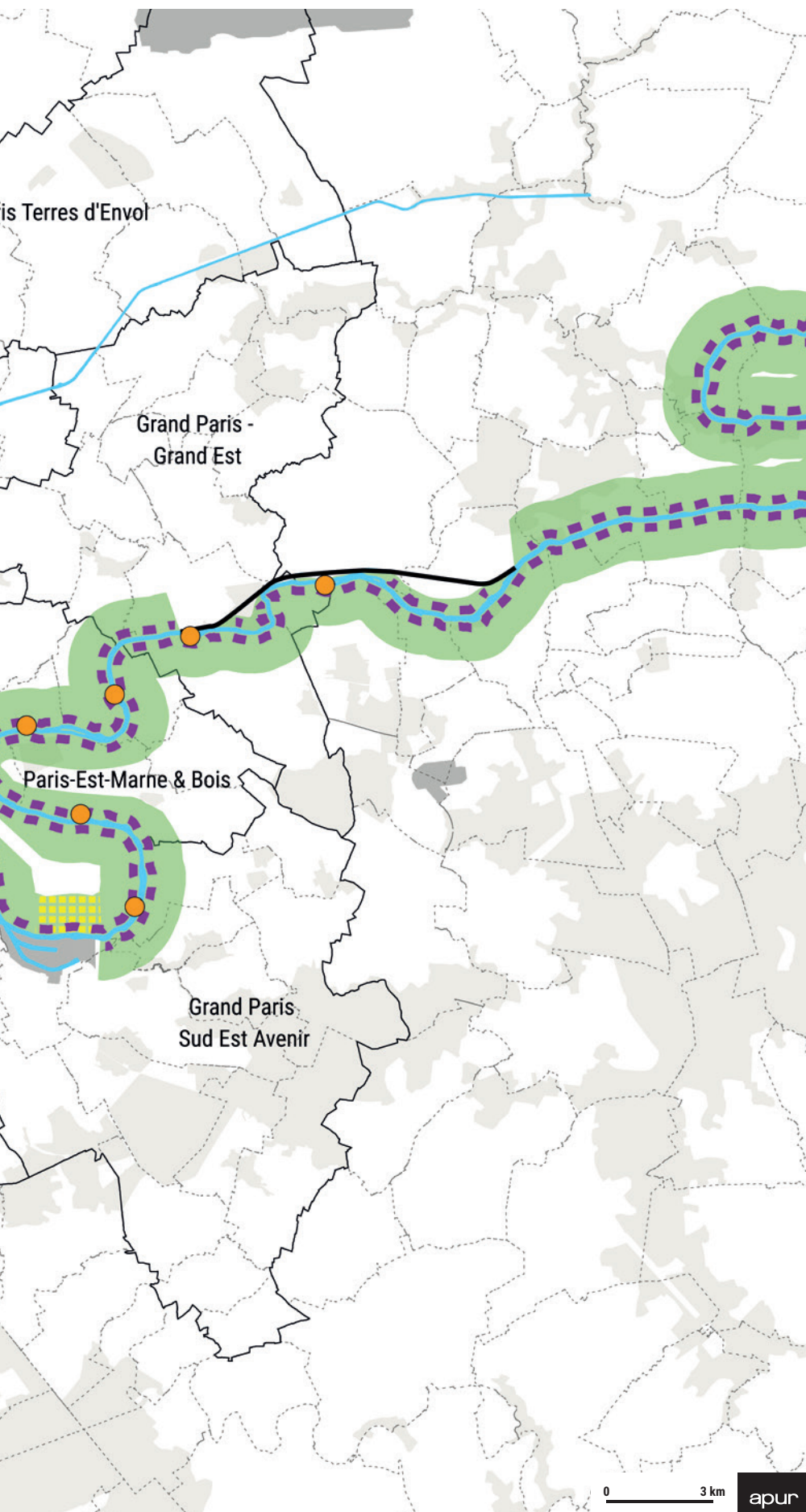
ANNEXES
















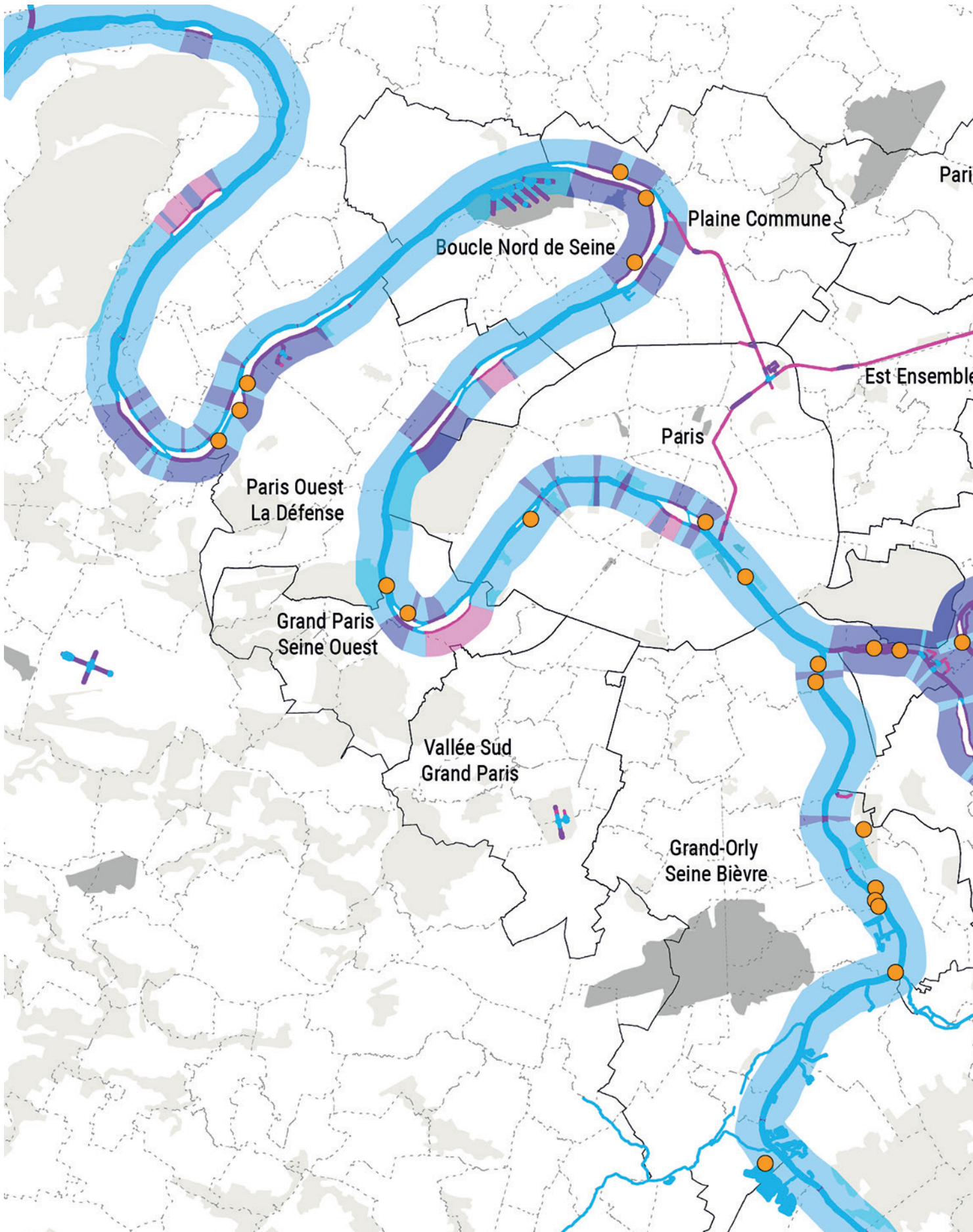
**ACTIVITÉS NAUTIQUES
SUR LA SEINE ET LA MARNE**

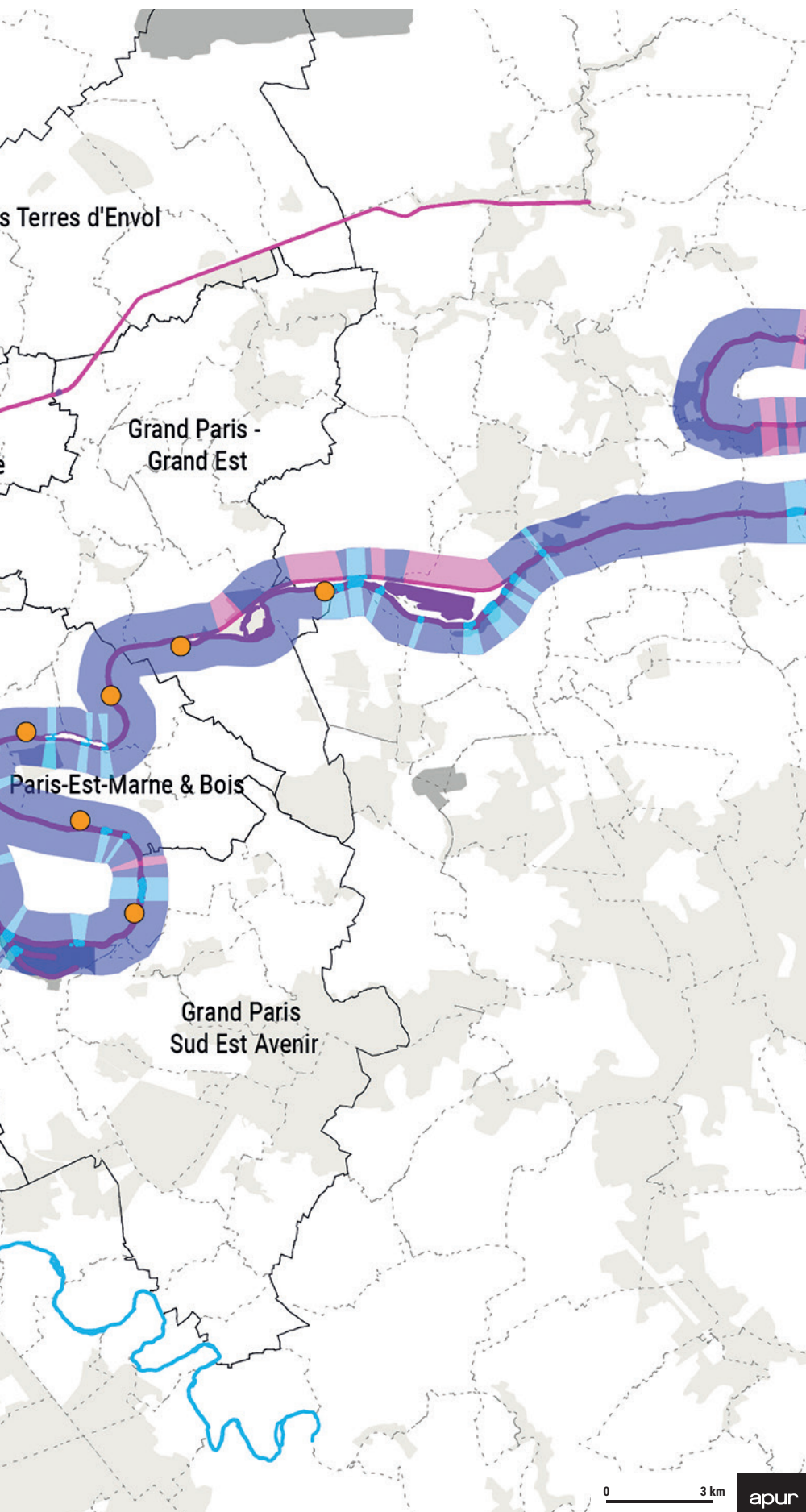
Zones d'activités nautiques* inscrites dans le Règlement Particulier de Police de la navigation Seine - Yonne

-  Zones interdites à tous les sports nautiques
-  Zones autorisées aux sports de voile (hors planche à voile)
-  Zones autorisées aux sports nautiques mus à la force humaine
-  Zones autorisées à la navigation rapide et au ski nautique
-  Site de baignade potentiel

* Sous réserve de modalités particulières : horaires, jours de la semaine, compétitions...) inscrites dans le RPP

Source : Apur, DRIEAT, Règlement particulier de police de la navigation intérieure sur l'itinéraire Seine - Yonne





LARGEUR DE LA SEINE ET DE LA MARNE

- Site de baignade potentiel
- Inférieur à 50 m
- de 50 à 110 m
- supérieur à 110 m

Source : Apur

Sites de baignade en héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

32 SITES PROPOSÉS PAR LES COLLECTIVITÉS

L'étude recense les **32 sites potentiels, dont 27 situés dans la Métropole du Grand Paris**, présentés lors du Comité de pilotage « Préparation de l'ouverture de sites de baignade en héritage des Jeux olympiques et paralympiques » du 21 mars 2024 coprésidé par Marc Guillaume, Préfet de la région Île-de-France, Préfet de Paris, Anne Hidalgo, Maire de Paris et Patrick Ollier, Président de la Métropole du Grand Paris.

À ce stade **26 villes, dont 21 dans la Métropole du Grand Paris, ont manifesté leur intérêt**. Certaines communes, souhaitent disposer à court terme de sites de baignade pérennes ouverts en période estivale ; d'autres à moyen terme, pourraient proposer une progressivité dans l'aménagement de ces sites identifiés avec des baignades plus événementielles, voire des activités nautiques dans un premier temps.

Chaque site, avec des périmètres géographiques parfois proches les uns des autres, est présenté sous la forme d'une fiche décrivant le lieu au regard de la navigation, de l'environnement et du patrimoine, de l'occupation des berges et du plan d'eau et de la qualité de l'eau. Ces caractéristiques conditionnent leur capacité de mise en œuvre et de baignade.

Ce grand projet de sites de baignade en héritage des Jeux olympiques et paralympiques 2024 participe de l'ouverture des villes sur leur fleuve et de l'amélioration du rapport qu'entretiennent les métropolitains avec la Seine et la Marne.

L'étude a été réalisée par l'Apur avec la Préfecture de Région Île-de-France, la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris et les collectivités de : Chelles, Neuilly-sur-Marne, Le Perreux-sur-Marne, Nogent-sur-Marne, Joinville-le-Pont, Champigny-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés, Maisons-Alfort, Saint-Maurice, Viry-Châtillon, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Orly, Choisy-le-Roi, Vitry-sur-Seine, Ivry-sur-Seine, Paris, Boulogne-Billancourt, Sèvres, L'Île-Saint-Denis, Epinay-sur-Seine, Rueil-Malmaison ; ainsi que les territoires de Paris-Est Marne et Bois et Grand-Orly Seine Bièvre et le Parc Interdépartemental des Sports de Choisy Paris - Val de Marne, le Syndicat Marne Vive ; ainsi que les départements CD93, CD94, CD92 et CD91 ; les services de la DRIEAT, VNF, HAROPA PORT, l'ARS, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, Eau de Paris et le SIAAP.

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :

